Emmanuel Maurel est député européen depuis 2014.

Engagé contre les méga-accords commerciaux qui vont à l'encontre des intérêts des salariés, des consommateurs et du respect de la planète (TAFTA, CETA, JEFTA...), il se mobilise également en faveur du protectionnisme solidaire et pour une fiscalité plus juste.

En octobre 2018, il quitte le groupe socialiste et rejoint le groupe de la Gauche unitaire européenne.

Cette revue compile des textes publiés sur le blog de Emmanuel Maurel : *www.emmanuelmaurel.eu*

Elle a été réalisée avec le soutien du Groupe « la Gauche unitaire européenne » et du Parlement européen.

Vous pouvez suivre l'activité de parlementaire d'Emmanuel Maurel sur Facebook, Twitter et Youtube.

Parlement européen

Gauche Unitaire Européenne - Gauche Verte Nordique
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN
GUE/NGL
www.guengl.eu

EUROPE : LE TEMPS DES RUPTURES

EMMANUEL MAUREL | DÉPUTÉ EUROPÉEN

EMMANUEL
MAUREL
DÉPUTÉ EUROPÉEN

EUROPE : LE TEMPS DES RUPTURES

chapitre 1
DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

chapitre 2
REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LA MONDIALISATION

chapitre 3
POUR UN PROTECTIONNISME SOLIDAIRE

Imprimeur

SAS CONSTELLACOM
229 Route de Seysses
31100 Toulouse

EMMANUEL
MAUREL
DÉPUTÉ EUROPÉEN

Parlement européen

Gauche Unitaire Européene - Gauche Verte Nordique
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN
GUE/NGL
www.guengl.eu

IMPRIM'VERT®

INDEX

TAFTA OU TTIP

Le Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) est un projet de zone de libre-échange lancé début 2013 par Barack Obama et les dirigeants de l'Union européenne, José Manuel Barroso et Herman Van Rompuy, avec le soutien des 27 Etats-membres européens (qui sont maintenant 28).

L'objectif est de libéraliser au maximum le commerce entre les deux rives de l'Atlantique, en :

– réduisant les droits de douane ;

– réduisant les « barrières réglementaires », c'est-à-dire les différences de réglementations qui empêchent l'Europe et les Etats-Unis de s'échanger tous leurs produits et services, et qui génèrent des coûts supplémentaires.

Le TTIP, surnommé Tafta (Transatlantic Free Trade agreement) par ses détracteurs, s'inscrit dans la course aux mégazones de libre-échange lancée au milieu des années 2000.

ACS/TISA

L'Accord sur le Commerce des Services (ACS), connu sous son acronyme anglais TiSA (pour Trade in Services Agreement), est un projet de traité actuellement en négociation par 23 parties membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont l'Union européenne (représentant 28 États), la Suisse et le Canada, soit un total de 50 États.

Connues des ONG, ces négociations ont été mises en lumière par les révélations de Wikileaks en avril 2014. Le projet de traité est protégé par copyright résultant d'un dépôt de droit américain, ce qui interdit de le diffuser ou de le publier complètement ou en partie. L'exemplaire déposé au Parlement européen dans une armoire forte, n'est consultable que sur autorisation spéciale, avec interdiction d'en prendre note ou une copie. Ces négociations, connues des ONG, ont été médiatisées suite aux révélations de Wikileaks qui a divulgué en avril 2014 une partie de son contenu.

L'ACS vise à ouvrir les marchés et « harmoniser » les règles dans des domaines tels que l'octroi de licences, les services financiers, les télécommunications, le commerce électronique, le transport maritime et les travailleurs qui se déplacent temporairement à l'étranger pour fournir des services.

LE CETA

L'Accord Économique et Commercial Global (AECG) ou en anglais Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), est un vaste accord commercial négocié depuis 2009 entre le Canada et l'Union européenne.

Il réduit drastiquement les barrières tarifaires et non-tarifaires, mais traite également de nombreux aspects liés à l'exportation de biens et de services.

En pratique, il doit réduire la quasi-totalité — près de 99 % — des barrières d'importations, permettre aux entreprises canadiennes et européennes de participer aux marchés publics, de services et d'investissements de l'autre partenaire et renforcer la coopération entre le Canada et l'UE en termes de normalisation et de régulation.

MECANISME IS/DS

Un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (en anglais Investor-state dispute settlement, ISDS en abrégé) est un instrument présent dans de nombreux traités de libre-échange, qui permet aux entreprises d'attaquer un État devant un tribunal d'arbitrage international comme le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi), organe dépendant de la Banque mondiale basé à Washington. L'un des arbitres est nommé par l'entreprise, le deuxième par l'État et le troisième par la secrétaire générale de la Cour.

Un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États est prévu dans de nombreux traités de libre-échange ou d'investissement, par exemple : l'Accord de libre-échange nord-américain ; l'Accord bilatéral d'investissement entre l'Australie et Hong Kong ; l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada.

JEFTA

JEFTA signifie « Japan-EU free trade agreement », ou accord de libre-échange entre le Japon et l'Union européenne.

Après plus de quatre ans de négociations, les deux parties se sont entendues sur ce « partenariat stratégique » en décembre 2017. Signé à l'occasion du sommet bilatéral de juillet 2018, ce tout premier accord-cadre négocié par la Commission européenne avec les autorités nippones a ensuite été ratifié par les parlements japonais et européen à la fin de l'année 2018.

Son volet commercial (le plus prégnant dans l'accord) entre en vigueur dès le 1er février 2019, créant une zone de libre-échange englobant 635 millions d'habitants et représentant près d'un tiers du PIB mondial.

ACCORDS DE PARIS — COP21

L'accord de Paris est le premier accord universel sur le climat. Il fait suite aux négociations qui se sont tenues lors de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

En date du 7 novembre 2017 et après ajout de la signature syrienne, 196 pays sur les 197 que compte l'ONU ont signé ou se sont engagés à signer l'accord de Paris sur le climat, ce qui fait de ce texte le plus largement et le plus rapidement signé de l'histoire de l'humanité. L'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C » (article 2). Ce dernier objectif a été ajouté sous la pression de l'Alliance of Small Island States (AOSIS) (« Alliance des petits états insulaires »)

qui regroupe les 44 pays les plus exposés aux effets du changement climatique et qui émettent le moins de gaz à effet de serre, 0,000 01 % des émissions globales.

Le texte même de la décision note cependant « avec préoccupation que les niveaux des émissions globales de gaz à effet de serre en 2025 et 2030 estimés sur la base des contributions prévues déterminées au niveau national ne sont pas compatibles avec des scénarios au moindre coût prévoyant une hausse de la température de 2 °C, mais se traduisent par un niveau prévisible d'émissions de 55 gigatonnes en 2030, et que des efforts de réduction des émissions beaucoup plus importants seront nécessaires, ramenant les émissions à 40 gigatonnes ».

5 ans de combat **contre les traités de libre-échange**

En 2014, Emmanuel Maurel était élu député européen et siégeait au sein du groupe « socialistes et démocrates » avant de rejoindre le groupe « Gauche unitaire européenne » en 2018.

Durant 5 ans, il a tenu un blog : **www.emmanuelmaurel.eu** sur lequel il a publié ses analyses, ses explications de vote et ses opinions sur les traités européens que le Parlement était amené à discuter et à voter.

5 ans de combat contre les traités de libre-échange pour celui qui a toujours affirmé sa défense de la souveraineté populaire, son refus des politiques d'austérité et du saccage industriel organisé en Europe.

Vous retrouverez ici une sélection de ses publications entre 2015 et 2019 classées en trois grands chapitres :

– Défendre la souveraineté populaire
– Reprendre le contrôle sur la mondialisation
– Pour le protectionisme solidaire

S'évertuant à expliquer le contenu des politiques découlant des traités, relevant leurs (rares) avancées et dénonçant leurs dérives ordo-libérales, Emmanuel Maurel est un témoin direct mais aussi un militant en première ligne contre des traités commerciaux, facteurs aggravant des inégalités sociales et des urgences écologiques.

sommaire

CHAPITRE 1 — 06
DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

5 ans de combats cotre l'évasion fiscale *p.06*

Après cinq années de régression humaine en Europe, en finir avec l'austérité ! *p.11*

Paradise Papers : scandale fiscal et danger démocratique *p.14*

Non aux Tribunaux d'arbitrage *p.16*

Élection de Bolsonaro : entre le commerce et la démocratie, la Commissaire Malmström a fait son choix, sonnant et trébuchant *p.19*

Traité d'Aix-La-Chapelle : Macron concède, Merkel empoche *p.23*

CHAPITRE 2 — 29
REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LA MONDIALISATION

Nous ne montrons pas dans le train « En marche » ! *p.29*

Je vote non à l'accord CETA *p.33*

La libéralisation comme unique réponse à la crise agricole *p.36*

Le TAFTA en embuscade *p.42*

Révélations sur le TISA :
Reprendre le contrôle sur la mondialisation
p.44

Le JEFTA : un très mauvais accord
pour l'Europe *p.48*

51

CHAPITRE 3

POUR UN PROTECTIONNISME SOLIDAIRE

Redonner un avenir à l'industrie française *p.51*

Construisons une politique industrielle *p.58*

La révolution agricole ne peut pas attendre *p.60*

Protéger les économies locales et les PME *p.65*

Relation UE-Chine : le rééquilibrage
ne suffira pas *p.68*

Reprendre le contrôle face à la Chine et aux
États-Unis *p.74*

Le Parlement européen rejette la discrimination
sociale *p.76*

chapitre 1

DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

Emmanuel Maurel au Parlement Européen
Crédits : Margot Lhermitte

5 ANS DE COMBATS CONTRE L'ÉVASION FISCALE

PUBLIÉ LE 27 MARS 2019

Lorsque je suis arrivé au Parlement européen, nous étions un certain nombre à savoir que nos systèmes fiscaux avaient subi une lente dérive, qui s'est traduite en profondes transformations au bénéfice des plus riches, des plus mobiles ; au détriment des plus pauvres, et de ceux qui ne peuvent échapper à l'impôt.

Depuis les années 1980, et le « triomphe » de la financiarisation de nos économies, de la liberté de circulation des capitaux, gravée dans le marbre de l'Acte unique en 1986, de nombreuses portes ont été créées dans nos systèmes fiscaux, parfois volontairement et d'autres fois involontairement. Elles ont permis à une masse toujours plus grande de revenus et de capitaux d'échapper à l'impôt. Les Gilets jaunes n'étaient pas encore là, mais la colère sociale couvait en France et dans l'ensemble de l'Europe.

Quelque chose clochait. On venait de demander d'énormes sacrifices à travers les politiques d'austérité appliquées violemment dans les pays d'Europe du Sud. L'économie était atone, les salaires stagnaient, le chômage tutoyait des sommets. Mais dans le même temps, on voyait le système financier repartir à la hausse et suivre une trajectoire déconnectée de l'économie réelle. La situation de ceux qui étaient en haut de la pyramide sociale était intacte, tandis que celle des gens ordinaires se dégradait sans discontinuer.

Nous avions des chiffres, nous savions que l'évasion et la fraude fiscales coûtaient chaque année des centaines de milliards d'euros aux contribuables européens, et des dizaines de milliards aux contribuables français. Nous avions des statistiques, des études, mais assez peu de prise dans le débat public, puisque cette injustice froide et sourde n'avait pas encore trouvé de débouché médiatique. Cette difficulté à mettre le sujet sur la table était d'autant plus forte que les pratiques en question étaient largement opaques, et qu'elles impliquaient des opérations très complexes et très bien dissimulées, parfois difficiles à expliquer.

L'EXPLOSION DU SCANDALE LUX LEAKS

C'est dans ce contexte que le scandale Lux Leaks a explosé, et a fait remonter à la surface tout ce qui avait été caché durant des décennies. Pis encore, il impliquait celui qui venait alors d'être désigné président de la Commission européenne : Jean-Claude Juncker. Celui-ci avait été l'artisan majeur de la transformation du Luxembourg en paradis fiscal dans les années 1990, suite à la crise des hauts fourneaux qui assuraient auparavant la prospérité du grand-duché.

Jean-Claude Juncker est l'artisan majeur de la transformation du Luxembourg en paradis fiscal.

Il avait généralisé la pratique des rescrits fiscaux, qui permettent aux États de réaliser des accords au coup par coup avec les grandes entreprises et de leur offrir des conditions fiscales avantageuses. Cette méthode avait été massivement pratiquée au Luxembourg, mais aussi dans d'autres États, pour attirer les entreprises des pays étrangers et saper la base fiscale des États voisins. **Ce scandale révélait donc que l'Europe était avant tout un espace de compétition, et non de coopération, et que des pratiques propres aux paradis fiscaux avaient lieu à l'intérieur de l'Union européenne.**

Ce point d'appui trouvé, j'ai lutté avec mes collègues pour obtenir une commission d'enquête. Nous n'avons obtenu qu'une commission spéciale, appelée TAXE, sans pouvoir d'enquête, ce qui correspondait à une volonté de ne pas mettre en difficulté Jean-Claude Juncker. Éva Joly a eu une formule très juste en le qualifiant de « loup dans la bergerie » dans son ouvrage indispensable, *Le loup dans la bergerie. Jean-Claude Juncker, l'homme des paradis fiscaux placé à la tête de l'Europe* (Les Arènes, 2016). Malgré ces bâtons qui nous étaient mis dans les roues, nous nous sommes servis au maximum de ce levier pour rendre visibles les faits gravissimes qui avaient été révélés et qui provoquaient à juste titre l'indignation des citoyens européens.

DES AVANCÉES IMPORTANTES

Nous avons ainsi auditionné des lanceurs d'alerte qui prennent de nombreux risques lorsque leur parole se libère. Nous avons pu faire venir des ONG, des responsables politiques, des experts, des dirigeants d'entreprise aux pratiques mises en causes, etc. Les travaux ont ainsi permis de faire des propositions très importantes qui ont fourni un cadre de référence pour la lutte contre les différents phénomènes liés à l'évasion fiscale. Nous avons arraché la déclaration pays par pays et l'assiette commune pour l'impôt sur les sociétés, et nous avons pu mettre sur la table le besoin de mieux protéger les lanceurs d'alerte. Cela a abouti au rapport ambitieux de ma collègue Virginie Rozière et à des avancées importantes en cette fin de législature.

La Commission TAXE II nous a permis de prolonger nos travaux. J'ai pu faire des propositions qui ont fini par être reprises largement, par exemple l'imposition d'un plancher minimum sur le taux d'imposition effectif global des entreprises. Cette proposition avait pour but de mettre fin à la concurrence fiscale, en obligeant les États à empêcher les entreprises de jouer sur les différentes variables à leur disposition pour fournir des conditions avantageuses : assiette, taux, rescrits, dispositifs d'exonération ou d'abattement, etc. Elle permettait d'exiger qu'en bout de course les entreprises soient obligées d'afficher une imposition réelle.

Starbucks, Amazon, Facebook, Google, McDonald's, toutes profitent de dispositifs et de truchements comptables qui leur permettent de ne quasiment pas payer d'impôts.

C'est à ce moment que les pratiques des grandes multinationales, notamment à travers les manipulations de leur comptabilité, ont été rendues visibles. Starbucks, Amazon, Facebook, Google, McDonald's, toutes profitent de dispositifs et de truchements comptables qui leur permettent de ne quasiment pas payer d'impôts, alors qu'elles bénéficient de tous les avantages de nos États-providence : une main d'œuvre éduquée et formée, en bonne santé ; des infrastructures de pointe ; une administration efficace, etc. Après la première socialisation des pertes

et la privatisation des profits en 2008, nous mettions en lumière une nouvelle étape de ce phénomène grâce aux défaillances de nos systèmes fiscaux.

J'ai pu interpeller McDonald's qui s'adonne ostensiblement à ce type de pratiques en rendant artificiellement déficitaires ses filiales à travers la transformation des revenus des restaurants en droits de propriété intellectuelle qui sont payés au Luxembourg, puis transférés à la Suisse, avant de revenir dans le Delaware. En d'autres termes, le système des royalties payées à McDonald Franchising Europe permettait de maquiller les bénéfices des restaurants pour éviter l'impôt grâce au rescrit fiscal avec le Luxembourg.

J'ai aussi eu l'occasion d'intervenir face à l'ambassadeur du Liechtenstein qui fait partie de l'espace économique européen, l'Association européenne de libre-échange et l'Espace Schengen, et qui a institutionnalisé massivement la transformation de revenus des entreprises en revenus de propriété intellectuelle à travers les rescrits fiscaux fournis par l'administration. Ces revenus ne sont imposés qu'à 2,5 %. Lorsque ce fait a été soumis à l'autorité de surveillance de l'Association européenne de libre-échange, celle-ci a considéré que cette législation de dumping fiscal était conforme avec l'accord sur l'Espace économique européen. **J'ai donc pu montrer qu'il y avait un lien intime entre les multiples traités de libre-échange et les pratiques d'évasion fiscale.**

LA MULTIPLICATION DES SCANDALES

Avant même la fin de la commission TAXE II, après les Swiss Leaks, un nouveau scandale a éclaté, plus politique celui-ci : les Panama Papers. Ils ont montré que c'était tout un ensemble de responsables politiques, de hauts fonctionnaires, de décideurs, de personnalités publiques, qui étaient en collusion évidente avec un système qui assure et permet l'évasion fiscale. Ils ont montré le caractère de classe de ces pratiques et la solidarité évidente entre ceux qui en profitent, au détriment du bien commun. Ces révélations ont mis en cause la partialité du régulateur et du législateur, qui ne cédait pas uniquement aux demandes des grandes puissances économiques, mais qui se laissait à son tour tenter et soumettre par la corruption. Cela, nos concitoyens ne l'ont pas pardonné. En France, Jérôme Cahuzac n'était plus une exception, mais devenait le représentant d'une petite élite mouillée à son tour.

Ils ont montré le caractère de classe de ces pratiques et la solidarité évidente entre ceux qui en profitent, au détriment du bien commun.

Ce scandale insondable, qui touchait à l'équilibre de nos systèmes démocratiques, a eu un effet tellement puissant qu'il nous a permis d'obtenir de haute lutte une véritable commission d'enquête. Cela actait le fait que certains États enfreignaient le droit communautaire, et admettait donc l'illégalité des pratiques concernées. Avec mes collègues Ana Gomes, Elly Schlein et Virginie Rozière, nous avions notamment

poussé pour auditionner Neelie Kroes, cette ancienne commissaire à la concurrence néerlandaise, multimillionnaire et citée dans les Bahamas Leaks, qui était devenue après ses fonctions à la Commission conseillère en relations publiques d'Uber ! Voici quelqu'un qui, chargé de l'application du droit à la concurrence, avait été présent dans 43 Conseils d'Administration d'entreprises, pour ensuite devenir salariée de Bank of America !

Cette mise en cause directe du régulateur, grâce aux révélations faites par les lanceurs d'alerte, a été une preuve supplémentaire qu'il fallait à tout prix que la société les protège face à la capture des institutions et de la justice par les puissants et les corrompus, notamment dans les pays où l'État de droit est le plus fragile. À peine rendu le rapport de la commission PANA, qui intégrait un certain nombre d'avancées, notamment en traitant de façon plus fine et de façon plus exhaustive les différents phénomènes comme l'opacité comptable et le blanchiment, était révélé le scandale des Paradise Papers. Ce dernier a notamment mis en avant le rôle clé des intermédiaires, et notamment des cabinets d'avocat, qui sont des facilitateurs de l'évasion fiscale.

LE COMBAT CONTINUE

Dans le cadre de la Commission TAX III mise en place le 1er mars 2018, j'ai continué mon combat en m'appuyant sur les conquêtes passées. J'ai notamment poussé en faveur de la citation des noms des États qui ont des pratiques inacceptables à l'intérieur de l'Union européenne : Pays-Bas, Irlande, Malte, Chypre, Belgique, Luxembourg, et Hongrie. Parallèlement, les avancées au sein du Parlement européen ont pu montrer à quel point le Conseil et les États étaient hypocrites et bloquaient la mise en place des mesures clés. Par exemple, malgré nos demandes répétées, aucun registre centralisé des rescrits fiscaux n'a été mis en place dans les directives sur l'échange automatique d'information DAC2 (2014) et DAC3 (2015), alors que celui-ci permettrait au Parlement d'enquêter sur les accords entre les États et les entreprises. Ce combat est très loin d'être fini. En à peine quelques années, l'injustice fiscale est devenue un enjeu politique central dans nos sociétés. Les Gilets jaunes, nés d'un ras-le-bol fiscal, las de payer des impôts quand les puissants se voient offrir des cadeaux à travers la suppression de l'ISF et la mise en place de la flat tax sur les dividendes, las de voir les services publics se dégrader et la dette les étouffer, annoncent une nouvelle ère dans laquelle il n'est plus possible d'être un pays démocratique et juste sans assurer l'égalité devant l'impôt. Ils nous appellent à être courageux, et à ne rien lâcher en la matière.

Il n'est plus possible d'être un pays démocratique et juste sans assurer l'égalité devant l'impôt.

Les luttes ne manquent pas : une vraie liste noire des paradis fiscaux, qui intègre des pays à l'intérieur de l'Union, le vote à la majorité qualifiée dans le domaine fiscal au Conseil, l'arrêt des traités de libre-échange et des accords d'investissement, l'interdiction des golden visas, la mise en place de contrôles des capitaux, etc. Nous sommes à l'aube de ce combat, et je continuerai de le porter partout où j'irai.

Monochrome of a homeless man
Crédits : Alvin Decena

APRÈS CINQ ANNÉES DE RÉGRESSION HUMAINE EN EUROPE, EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ !

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2015

En dépit de l'obstination des dirigeants conservateurs de l'Union européenne, les preuves de l'échec patent des politiques d'austérité s'accumulent au fil des mois. La dernière en date, une étude comparative des services du Parlement européen, souligne le désastre social, et même humanitaire, auquel ces réformes aveugles conduisent immanquablement.

Cela fait un certain temps que les eurodéputés progressistes rappellent que l'austérité imposée aux États européens en difficulté s'avère totalement dépourvue de légitimité démocratique. La Troïka, comme l'a prouvé l'excellent rapport de Liem Hoang Ngoc, s'est grossièrement immiscée dans les affaires internes des États en crise, au mépris total de la souveraineté de leurs choix politiques. Seuls des parlements sous pression de l'Union européenne, assiégés par leurs propres citoyens — comme ce fut le cas en Grèce, ont signé les désormais fameux « memoranda ».

De longue date, nous déplorons l'absurdité des mesures d'austérité, qui plus est en période de crise. Pourtant, les économistes les plus orthodoxes, de moins en moins nombreux, mais relayés aujourd'hui encore par la Commission sont persuadés que l'austérité est un sacrifice nécessaire. Et tant pis si plusieurs Prix Nobel d'économie dénoncent avec virulence l'impasse dans laquelle nous mènent les tenants de la rigueur. Tant pis également si, pendant que les ménages voient leur pouvoir d'achat couler, des entreprises multinationales continuent d'échapper à l'impôt, avec la complicité coupable des autorités nationales et européennes. Tant pis, enfin, si des institutions aussi libérales que le FMI et l'OCDE ont mis en garde la Commission contre les risques d'une discipline budgétaire aveugle.

Enfin, nous avions annoncé, mes collègues et moi-même, des ravages sociaux et humains inévitables. Ces craintes ont été plus que confirmées par l'étude du Parlement européen qui a été publiée le 25 mars dernier. Cette analyse, menée dans sept pays de l'Union diversement touchés par la crise (Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal), montre que les politiques dites de « consolidation budgétaire » ne se contentent pas de détricoter les acquis sociaux des citoyens européens. Elles vont jusqu'à fragiliser leurs droits fondamentaux les plus élémentaires.

Les politiques dites de « consolidation budgétaire » ne se contentent pas de détricoter les acquis sociaux des citoyens européens. Elles vont jusqu'à fragiliser leurs droits fondamentaux les plus élémentaires.

Données chiffrées à l'appui, les auteurs du rapport (des fonctionnaires du Parlement européen) constatent des atteintes manifestes aux droits à l'éducation, à la santé, au logement, à la justice, mais aussi à la liberté d'expression ou d'information. Certaines observations reflètent, de manière funeste, la régression sociale et humaine qui touche ces pays, notamment en matière d'éducation ou de santé. Les salles de classe grecques ne sont quasiment plus chauffées. En Espagne, en 2012, plus de 570 000 personnes étaient dans l'attente d'une opération chirurgicale, et à Chypre, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous dans un hôpital public atteignait sept mois. En Grèce, près de la moitié des hôpitaux publics ont été fermés, les dispensaires locaux, autogérés, peinent à prendre le relai, et la malaria a réapparu après quarante ans d'absence après que les programmes locaux de distribution de

sprays antimoustiques ont été rabotés. L'accès au logement a été largement fragilisé dans la plupart des pays étudiés, à tel point que l'Irlande a connu une augmentation de 60 % du nombre de sans-abris entre 2008 et 2011. À ce prix, l'injonction générale à « se serrer la ceinture » ressemble fort à un doux euphémisme.

Pire, à une période où les inégalités économiques et sociales atteignent un niveau révoltant, les politiques d'austérité frappent en priorité les plus démunis, les plus vulnérables. Il en va ainsi dans le domaine éducatif où, dans de nombreux pays, les services accordés aux élèves handicapés ont été purement et simplement sacrifiés. Au Portugal et en Espagne, les zones rurales s'assimilent de plus en plus à des déserts médicaux. En Irlande et même en Belgique, nombre de citoyens n'ont plus les moyens financiers d'accéder à la justice. De manière générale, les droits fondamentaux des étrangers, des migrants et des demandeurs d'asile sont mis en péril. **Il est donc urgent de tourner le dos à cette politique qui, non seulement, n'obtient pas de résultats économiques convaincants (croissance atone ou récession, chômage de masse), mais renie en outre des décennies de progrès social et humain en Europe.** Partout où la Troïka est passée, le chômage a augmenté, la dette s'est accrue et les inégalités ont explosé. Des populations ont été pointées du doigt, rendues responsables d'un déficit qu'elles n'ont pas créé. La confiance dans les institutions a été minée et le projet européen décrédibilisé.

Depuis l'intronisation de Jean-Claude Juncker, la Commission semble avoir quelque peu changé de ton. Pour autant, M. Juncker doit encore faire ses preuves. Il ne peut pas se contenter d'un Plan d'investissement qui, bien que bienvenu, demeure franchement insuffisant. Il lui faudra prendre de vraies mesures pour lutter contre l'évasion fiscale, qui met bien davantage à l'épreuve les finances publiques que ne le font les dépenses d'éducation, de santé ou de sécurité sociale. Surtout, face à l'échec total des politiques menées depuis cinq ans, rompre radicalement avec le dogme austéritaire que la Commission a imposé à toute l'Europe est une nécessité.

Des populations ont été pointées du doigt, rendues responsables d'un déficit qu'elles n'ont pas créé.
La confiance dans les institutions a été minée et le projet européen décrédibilisé.

En Grèce notamment — où le « groupe de Bruxelles » s'est substitué à la Troïka — il s'agira de se montrer à la hauteur de l'urgence humanitaire. Et s'engager sur la voie d'un changement qui ne soit pas simplement sémantique. ▌

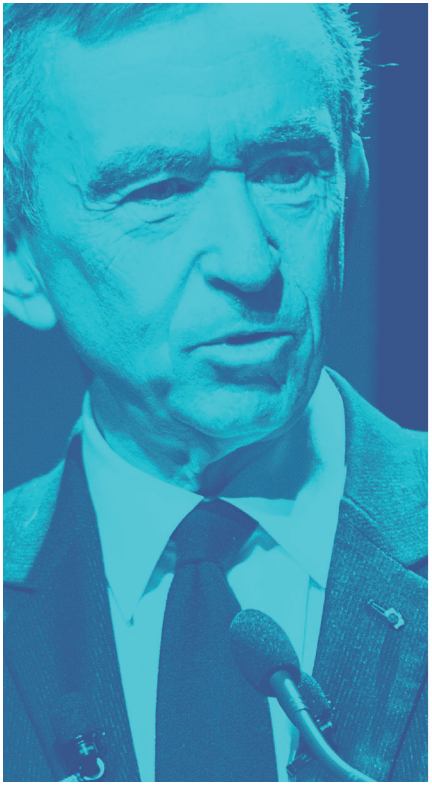

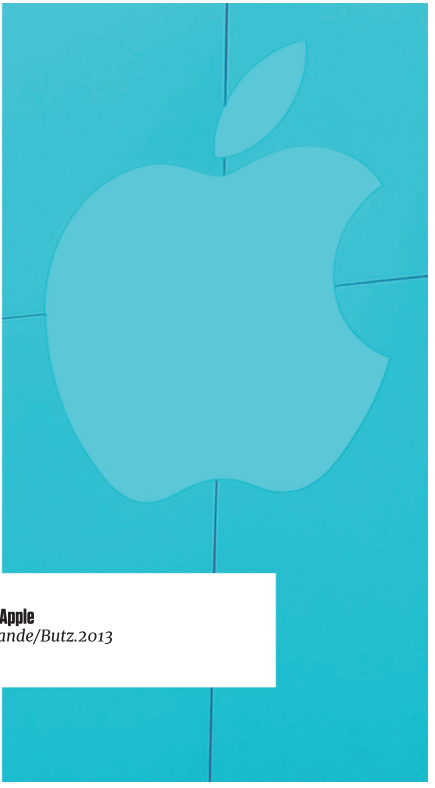

Bernard Arnault, Nike et Apple
Crédits : Jérémy Barande/Butz.2013

PARADISE PAPERS

SCANDALE FISCAL ET DANGER DÉMOCRATIQUE

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2017

Les 6,8 millions de documents internes du cabinet d'avocats Appleby, spécialisé en montages offshore, révélés par le journal allemand Süddeutsche Zeitung, c'est presque le scandale de trop.

On n'ose le dire, tant il est fort à parier qu'un autre suivra, et il faudra encore remercier quelques courageux lanceurs d'alerte de prendre des risques considérables sur leur vie, leur emploi, pour informer le public de cette gigantesque défaillance multilatérale et nationale que constitue le système offshore.

Le nombre de dirigeants publics impliqués est proprement choquant, mais les Panama Papers en avaient déjà fait état. On ne peut se contenter d'en appeler à l'exemplarité.

« L'impôt est le prix que l'on paie pour une société civilisée », aimait à rappeler le secrétaire au Trésor du président américain F. D. Roosevelt, un mot qu'il faudrait peut-être graver dans nos constitutions et sur les programmes des candidats aux élections. Car ce n'est ni plus ni moins qu'une image de délinquance généralisée qui se dégage des pratiques fiscales exposées au grand jour : la loi fiscale n'est pas appliquée. L'impunité règne pour les plus fortunés des contribuables : entreprises multinationales, holdings, et riches particuliers.

Fidèle à mes interpellations constantes en la matière depuis plusieurs années, je réitère ma conviction que seules des mesures de nature coercitive, fortes, vis-à-vis de ces microjuridictions sans foi ni loi fiscale, sont capables d'arrêter l'hémorragie.

L'impôt est l'incarnation financière du lien qui fonde le pacte social. La « contribution publique » est au cœur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : ce n'est pas un hasard. Se soustraire à l'impôt, c'est défier l'État ; et le faire impunément, c'est mettre en danger la solidarité nationale et le fonctionnement de nos démocraties.

Le Parlement européen depuis le scandale Luxleaks et sur chacune des directives proposées à lui par la Commission soutient des positions qui vont bien au-delà du cadre actuel : transparence complète, clauses fiscales dans les accords, responsabilité des intermédiaires. En vérité, les révélations comme celles d'aujourd'hui sont encore possibles en grande partie parce que les États préfèrent continuer à se livrer une guerre fiscale larvée et parce que les élites économiques ont intérêt au statu quo pour leurs propres intérêts financiers.

Fidèle à mes interpellations constantes en la matière depuis plusieurs années, je réitère ma conviction que seules des mesures de nature coercitive, fortes, vis-à-vis de ces microjuridictions sans foi ni loi fiscales, sont capables d'arrêter l'hémorragie. La fuite des revenus et des profits ne s'enrayera que si l'on établit au niveau européen d'abord, au niveau multilatéral ensuite, une liste solide des paradis fiscaux, associée à des sanctions automatiques. Quel dialogue espère-t-on encore nouer avec des territoires qui font un pied de nez permanent à nos économies et nos démocraties ? Les États européens devraient donc accélérer singulièrement la création de la liste européenne des paradis fiscaux, et accepter enfin que des régimes d'impôt à 0 % et d'opacité favorables aux trusts et autres sociétés ad hoc soient des critères suffisants. L'opinion publique européenne est unanime, les gouvernements devraient l'être.

Cecilia Malmström, Commissaire européen au commerce
Crédits : Friends of Europe

NON AUX TRIBUNAUX D'ARBITRAGE

PUBLIÉ LE 23 MAI 2019

Le 6 mai dernier, la commissaire Malmström a présenté devant les députés de la commission Commerce international du Parlement européen un éventail de propositions censé dissiper les craintes exprimées par un nombre croissant de citoyens européens quant à l'inclusion du mécanisme dit d'ISDS (règlement des différends entre investisseurs et États) dans le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP/TAFTA).

Loin d'y parvenir, la Commission européenne souligne encore un peu plus combien elle a des difficultés à répondre aux attentes des Européens.

La consultation publique que la Commission a organisée en décembre 2014 avait débouché sur un résultat très net : 97 % des 150 000 personnes à s'être manifestées (ONG, entreprises ou simples citoyens) s'étaient prononcées contre l'inclusion d'un système d'arbitrage privé des différends entre investisseurs et États dans le TTIP. Le signal envoyé semblait suffisamment clair, mais la Commission, fidèle à sa conception particulière de la démocratie, a préféré persister sur la voie de l'arbitrage privé.

97 % des 150 000 personnes à s'être manifestées (ONG, entreprises ou simples citoyens) s'étaient prononcées contre l'inclusion d'un système d'arbitrage privé des différends entre investisseurs et États dans le TTIP.

Elle a certes concédé que l'ISDS « ancienne génération », trop favorable aux investisseurs, n'était « pas adapté aux réalités du XXI^{ème} siècle », mais le projet de refonte qu'elle a présenté devant les députés affiche toutes les caractéristiques d'une réforme cosmétique. Non seulement le système alternatif qu'elle prône ne répond pas aux défauts structurels de l'arbitrage privé, mais la commissaire se montre surtout incapable de prouver la plus-value de l'ISDS dans le cadre d'un accord Union européenne — États-Unis.

La commissaire dit vouloir protéger le droit des États à réglementer, notamment face à certaines multinationales désireuses d'obtenir compensation si une disposition d'intérêt public s'avère défavorable à ses intérêts économiques. Or, nous considérons que le meilleur moyen de s'assurer que les États puissent favoriser en toutes circonstances l'intérêt général n'est certainement pas de leur faire courir le risque de se faire poursuivre par des entreprises devant des tribunaux privés. De tels tribunaux ont prouvé par le passé qu'ils n'avaient pas de scrupules à faire payer à des États souverains des centaines de millions d'euros de réparations pour atteinte aux intérêts des investisseurs.

Le simple fait de mentionner timidement le « droit des États à légiférer » ne suffira pas non plus à effacer le risque réel que certains États soient dissuadés de légiférer par l'existence d'un mécanisme d'ISDS.

On peut déplorer que les investisseurs étrangers bénéficient d'un traitement de faveur exorbitant par rapport aux citoyens, qui leur permet d'outrepasser les tribunaux nationaux et d'avoir un accès direct à des juridictions supranationales.

Je pense par exemple à la Nouvelle-Zélande qui a renoncé à mettre en œuvre une loi offensive sur le tabac, dans l'attente de l'issue du procès intenté par Philipp Morris à l'Australie, coupable aux yeux du géant américain d'avoir mis en œuvre une loi introduisant les « paquets neutres ». Manifestement, la Commission se plait à cultiver l'ambiguïté. Tout en promettant la création « à moyen terme » d'un « tribunal international public de règlement des différends », elle ne remet aucunement en cause le mécanisme d'ISDS sur le court terme.

La commissaire ne s'est même pas prononcée clairement en faveur de l'inclusion dans l'accord d'une clause d'extinction (« sunset clause ») qui supprimerait automatiquement la possibilité de recours à l'ISDS une fois le tribunal permanent instauré. Sur ce point, comme sur les autres, on peut déplorer que les investisseurs étrangers bénéficient d'un traitement de faveur exorbitant par rapport aux citoyens, qui leur permet d'outrepasser les tribunaux nationaux et d'avoir un accès direct à des juridictions supranationales.

Pourtant, tant l'Union européenne que les États-Unis possèdent de toute évidence des systèmes juridiques complètement fonctionnels, indépendants et efficaces qui ne justifient en rien l'introduction d'un mécanisme d'ISDS. Les États-Unis et les pays de l'Union européenne entretiennent depuis des années des relations commerciales bilatérales très étroites, le tout alors qu'uniquement un quart des États-membres ont signé un ISDS avec les USA.

Dans ce contexte, la commissaire Malmström devrait avant toute chose s'employer à nous convaincre de l'utilité d'une clause d'arbitrage privé - « réformée » ou non.

– Initialement publié sous le titre *« Sur l'ISDS, pas de règlement de nos différends avec la Commission »*

Jair Bolsonaro, Président de la République fédérative du Brésil
Crédits : Marcelo Camargo/Agência Brasil

ÉLECTION DE BOLSONARO

ENTRE LE COMMERCE ET LA DÉMOCRATIE, LA COMMISSAIRE MALMSTRÖM A FAIT SON CHOIX, SONNANT ET TRÉBUCHANT !

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2019

La réponse de Cecilia Malmström, Commissaire au Commerce de l'Union européenne, à ma question sur les conséquences de l'élection de Jair Bolsonaro m'a proprement sidéré.

Cet homme alterne à l'encontre des femmes, des homosexuels ou des minorités ethniques toutes sortes de plaisanteries et insultes allant du viol au meurtre en passant par la torture. Il s'est sciemment rendu complice de l'emprisonnement sans la moindre preuve de l'ancien président Lula, en nommant ministre de la Justice le juge qui a trafiqué la procédure entre deux allers-retours (fréquents, très fréquents) aux États-Unis. Ce dernier s'apprête à honorer l'une des promesses phares de son chef : l'armement de milices privées autorisées à tirer sur tout ce qui ressemble à la classe dangereuse. Bolsonaro est ouvertement climatosceptique et s'apprête à livrer la totalité de la forêt amazonienne à ses amis de l'agrobusiness, sans aucun ménagement pour les populations locales ni, bien évidemment, pour le respect de la nature. Il a nommé ministre de l'Économie un ultralibéral nostalgique de Reagan, dont l'agenda est de détruire toutes les protections et programmes sociaux dont bénéficient les travailleurs brésiliens. Quant à son élection, Bolsonaro la doit aux méthodes de l'activiste d'extrême droite Steve Bannon, qui s'est illustré durant la campagne en persuadant l'électorat que le candidat du Parti des Travailleurs voulait légaliser la pédophilie ! En clair : Bolsonaro est un président de guerre civile, qui bafoue tous les principes sur lesquels l'Union européenne a été fondée. Et c'est avec lui qu'en notre nom, l'Europe négocie.

Tout cela n'a pas la moindre importance pour Mme Malmström et sa Commission Juncker. Pour elle, le commerce est au-dessus de tout. C'est plus qu'un idéal, c'est une religion, un fanatisme. À l'heure où j'écris ces lignes, les fonctionnaires de Mme Malmström s'activent dans leur bureau, pour calculer au plus juste les profits que tireront les multinationales d'un accord avec le Mercosur. Ils consacreront peut-être quelques heures supplémentaires à nous faire miroiter des créations d'emplois par milliers. Mais la Direction Générale pour le Commerce connaît les résultats probables de sa fuite en avant ; **elle sait que les négociations qu'elle mène en toute opacité avec le Brésil et l'Argentine anéantiront l'agriculture européenne, submergée par un tsunami de produits agricoles gavés d'OGM, de pesticides et de conditions de travail dignes de l'esclavage.**

Tout cela n'a pas la moindre importance pour Mme Malmström et sa Commission Juncker.
Pour elle, le commerce est au-dessus de tout.

Dans une langue de bois digne des grands éditos de la Pravda, la commissaire a le culot d'affirmer que l'accord à venir avec le Mercosur « contiendra un chapitre sur le commerce et le développement durable visant à garantir que les investissements et les relations commerciales ne sont pas développés au détriment de l'environnement et à encourager la complémentarité entre croissance économique, développement social et protection de l'environnement ». On croit rêver. Ou plutôt cauchemarder. La Commission sait parfaitement qu'avec Bolsonaro et Macri à la tête des deux plus grandes économies du Mercosur, tout sera permis, tout sera bon pour le profit. L'environnement ne comptera pour rien dans la définition des

politiques, et « ceux qui ne sont rien », pour moins que rien. En cinq années, pourtant politiquement très éprouvantes, de mandat de député européen, je n'avais jamais vu une telle hypocrisie, une telle indifférence, une telle culture du mensonge.

Tous les accords de libre-échange éloignent non seulement l'Union européenne, mais aussi ses partenaires commerciaux, des engagements de la COP21.

Au-delà de ce cas spécifique du Brésil, et des conséquences terribles que l'élection de Bolsonaro aura après celle de Trump, son grand ami (avec qui l'Union européenne négocie aussi, en douce, un accord de libre-échange !), la désinvolture et le mépris à l'égard de tout ce qui n'est pas marchand et lucratif, en disent très long sur la véritable nature de cette Europe entièrement dévouée au règne de l'argent.

Comment peut-elle prôner ses « valeurs », particulièrement les libertés publiques, la protection sociale ou l'engagement inconditionnel pour la transition écologique, « et en même temps » les fouler systématiquement aux pieds à chaque fois qu'un accord commercial est signé ? Il n'y a à proprement parler aucun accord récemment signé par l'UE qui respecte les normes sociales et environnementales. Aucun accord ne prévoit de mécanisme contraignant pour les faire appliquer, mais tous les accords contiennent des sanctions en cas d'entrave aux investissements, même dans l'intérêt des consommateurs. Tous les accords garantissent une liberté totale de circulation des capitaux et « d'innovation financière ». Tous les accords de libre-échange éloignent non seulement l'Union européenne, mais aussi ses partenaires commerciaux, des engagements de la COP21. Et on voudrait nous faire croire qu'un accord avec Bolsonaro aurait un autre effet que les précédents ? L'Europe ne peut plus continuer comme ça. Elle n'aura bientôt plus d'autre choix que se ressaisir ou périr.

IL FAUT S'OPPOSER AU SCHENGEN MILITAIRE

Dans le prolongement des consignes reçues par les États européens membres de l'OTAN sous commandement américain, ce texte met en œuvre le principe de mobilité des armées à travers le Vieux Continent.

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2018

Ce « Schengen Militaire » permettra d'amasser le plus vite possible des troupes et des équipements militaires sur le flanc oriental de l'Union européenne, afin de riposter, y compris « préventivement », à toute action de la Russie considérée comme une « agression ».

Après avoir piétiné son engagement de ne jamais élargir l'OTAN aux anciens pays satellites de l'URSS, le bras armé de la domination américaine franchit donc, avec la complicité active de l'Union, un nouveau pas dans l'escalade militaire. « L'Europe de la Défense » obéit, en toute absence de « souveraineté », aux ordres élaborés par le Pentagone à Washington.

Les moyens financiers considérables (6,5 milliards d'euros !) et techniques alloués à cette entreprise guerrière violent pourtant les traités. En effet, **l'article 41-2 du TFUE interdit tout financement d'activités militaires. Mais l'astuce consiste à conférer un « double usage », militaire et civil, à ces investissements. Les libéraux atlantistes savent parfaitement sortir des traités quand ça les arrange.** ▌

Emmanuel Macron et Angela Merkel
Crédits : Foire du Livre de Francfort 2017

TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE
MACRON CONCÈDE MERKEL EMPOCHE

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2019

Les complotistes et l'extrême droite se sont emparés du traité franco-allemand négocié dans l'opacité. S'il faut démentir délires et contre-vérités, il ne faut pas s'interdire de mettre en débat les (nombreux) points problématiques du texte.

« L'amitié franco-allemande » demeure un pilier de l'imaginaire politique de ce côté-ci du Rhin, agissant comme le signal convenu du discours « pro-européen ». « L'Europe c'est la paix », sous-entendu « la paix avec l'Allemagne », et force est de reconnaître que cet argument, au regard des catastrophes humaines des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, n'est pas dénué de fondement.

Historiquement, l'idée d'un rapprochement voire d'une unité politique entre les deux pays remonte d'ailleurs aux avant-guerres mondiales. On oublie par exemple que, d'après le grand historien Henri Guillemin, le Chancelier Bethmann-Hollweg avait proposé à la France, à l'orée du XX^{ème} siècle, de mettre fin à son entente cordiale avec le Royaume-Uni et d'opérer un renversement d'alliance au profit de l'Allemagne. Ainsi, la domination des deux grands États continentaux sur l'Europe aurait été assurée. Amputée de l'Alsace-Lorraine, la France n'avait pas donné suite.

Puis les enseignements de la Première Guerre mondiale, avec la réconciliation esquissée par Aristide Briand, et évidemment ceux de la Deuxième, avec la montée irrésistible de l'intégration européenne, inscrivirent définitivement l'amitié franco-allemande à l'agenda politique de tous les gouvernements successifs. Mais de « l'amitié » à « l'unité », il y a un long chemin, à ce jour jamais franchi. L'idée revient périodiquement, par des émetteurs aussi divers que Joschka Fischer, ministre des Affaires étrangères de Gerhard Schröder en 2000, qui proposa à Chirac et Jospin les contours d'une véritable « FranceAllemagne » dotée d'un Parlement commun ; ou même du… philosophe maoïste Alain Badiou, pétri d'admiration pour le pays de Kant, Hegel et Marx.

En parallèle, l'approfondissement de la politique de « l'amitié » s'opérait au travers du Traité fondateur de l'Élysée de 1963, dont le Traité d'Aix-la-Chapelle constitue une sorte d'actualisation ou de mise à jour (mais, comme on le verra, au plus mauvais moment). La réalisation la plus spectaculaire de ce volontarisme reste bien sûr l'Union économique et monétaire décidée en 1992 à Maastricht sous l'impulsion d'Helmut Kohl et François Mitterrand. L'euro est devenu le symbole et le principal vecteur de puissance de la relation franco-allemande.

Si la France peut donner beaucoup – et elle le fait — l'Allemagne doit aussi donner beaucoup — et elle ne le fait pas. Ou pour le dire plus crûment, Macron concède et Merkel empoche.

Mais si la monnaie unique nous fait entrevoir, à nous Français et Allemands, la possibilité d'un pouvoir géopolitique mondial comparable à celui qu'exercent les États-Unis avec leur dollar, il n'est pas complété par les autres attributs incontournables de la souveraineté – et de sa projection à l'échelle globale : la diplomatie et l'armée. Le Traité qui sera signé ce 22 janvier 2019 se veut essentiellement une réponse à cet impensé, tant les autres sujets abordés dans ce court texte paraissent « décoratifs » face

à ces deux grands enjeux. Le problème est qu'un tel saut qualitatif dans la relation franco-allemande ne peut s'opérer sans un véritable partage, un donnant-donnant égalitaire de nos atouts respectifs. Si la France peut donner beaucoup — et elle le fait — l'Allemagne doit aussi donner beaucoup – et elle ne le fait pas. Ou pour le dire plus crûment, Macron concède et Merkel empoche.

Quels sont les atouts de la France ? Elle a sa force diplomatique, particulièrement au travers de son siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Certes, l'ONU est comme le disait de Gaulle, un « machin » à bien des égards, contourné aussi bien par la Russie que par les États-Unis lorsqu'ils l'estiment nécessaire. Mais l'ONU est l'instance principale du « Grand jeu » et dans cette enceinte, la France occupe une position qui lui permet de jouer un rôle bien au-delà de sa puissance démographique et économique, comme on l'a vu par exemple en 2003 avec le discours de Villepin contre la guerre en Irak.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle institue une coordination étroite entre la France et l'Allemagne préalable à toute expression au sein du Conseil de sécurité, et érige même en « priorité » l'accession de l'Allemagne à la qualité de membre permanent, doté d'un droit de veto à notre égal et celui des quatre autres vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale. Ça n'est pas rien que d'opérer une telle coordination, qui pourrait au fil du temps se transformer en véritable « partage » de notre siège. Ce n'est pas rien non plus de clore ainsi la plus grande catastrophe humaine des temps humains, en promouvant son grand vaincu et grand responsable (au moment même où des nazis reviennent au Bundestag, au passage). Il s'agit même d'un pas énorme pour la France et rien ne dit que les conditions politiques soient réunies dans notre pays pour le faire accepter en toute connaissance de cause par nos compatriotes.

Le deuxième grand atout de la France est bien sûr sa force militaire et notamment son potentiel nucléaire. Le Traité d'Aix-la-Chapelle assoit logiquement la coordination, voire l'unité diplomatique franco-allemande sur la capacité militaire (notamment par l'institution d'un conseil militaire franco-allemand).

Ce n'est pas rien non plus de clore ainsi la plus grande catastrophe humaine des temps humains, en promouvant son grand vaincu et grand responsable (au moment même où des nazis reviennent au Bundestag, au passage).

Sur ce sujet, le Président de la République ne s'embarrasse pas non plus d'un « grand débat national ».

Plusieurs annonces concrètes sur la coopération militaire ont devancé la conclusion du traité. Nous avons été informés coup sur coup, sans plus de formes qu'une notification éphémère sur un smartphone, que la France et l'Allemagne allaient faire ensemble le prochain avion de chasse, destiné à remplacer l'excellent Rafale français et le médiocre Typhoon hispano-anglo-allemand ; et que la même chose arrivera pour le futur char d'assaut (sur lequel

le déséquilibre qualitatif entre France et Allemagne est, convenons-en, beaucoup moins prononcé) !

Cela non plus n'est pas rien ; et cela ne se justifie d'ailleurs même pas au regard des ressources financières à mobiliser pour concevoir et mettre en service un très bon avion, comme l'ont prouvé les Russes (même budget militaire que les Français) avec leur Soukhoï SU-57, bien meilleur que la catastrophe industrielle américaine du F-35, qui a coûté 20 fois plus cher et qui n'est toujours pas opérationnel.

Au-delà des chars et des avions, ce sont évidemment les bombes atomiques qui posent question — et donc notre conception de l'indépendance et de la souveraineté. L'article 4 du Traité semble ouvrir la voie à une mise à disposition de notre arsenal nucléaire comme « parapluie » de toute l'Europe. Cette hypothèse prend d'autant plus corps à la lecture du paragraphe suivant et de l'article 5, qui établissent l'OTAN comme cadre d'expression et de mise en œuvre de la coopération militaire franco-allemande. C'est tout simplement inacceptable.

L'article 4 du Traité semble ouvrir la voie à une mise à disposition de notre arsenal nucléaire comme « parapluie » de toute l'Europe, c'est tout simplement inacceptable.

En aggravant les concessions accordées sans aucune contrepartie par Sarkozy et Hollande sur l'intégration de la France à l'OTAN (c'est-à-dire, en clair, son placement sous commandement américain), Macron se soumet à la conception allemande de l'Europe de la Défense, subordonnée aux États-Unis. Nos « amis » n'en font d'ailleurs pas mystère et ne dissimulent rien. Ces derniers mois, la très belliqueuse et néoconservatrice ministre allemande de la Défense, Ursula Von der Leyen, ne se prive pas d'en appeler, pour un oui ou pour un non, à une « confrontation » avec la Russie. Et il faudrait constituer un Conseil de défense commun pour discuter avec ça ? Pour notre part, notre conception de l'emploi de la force militaire, et donc de l'indépendance nationale, reste inscrite dans la tradition Gaullo-Mitterrandienne, et certainement pas dans la théorie Hollando-Sarkozienne !

Parmi les concessions de la France à l'Allemagne, avant d'en venir à la principale, celle de la politique économique, tordons au moins le cou à celle que les complotistes et autres nationalistes étroits agitent sur les réseaux sociaux, et qui n'en est pas une (de concession) : la coopération transfrontalière. Non, l'Alsace et la Lorraine ne seront pas « annexées » par l'Allemagne. Le Traité d'Aix-la-Chapelle propose simplement des instances communes et des ressources financières appropriées pour convenir de mesures au bénéfice des populations, particulièrement les travailleurs transfrontaliers, habitant les régions et länders contigus. Il est par exemple question d'approfondir le bilinguisme. Du point de vue de l'admirable langue de Goethe comme de celui de la nôtre, cela ne fera de mal à personne, bien au contraire.

Non, ce qui déséquilibre complètement le texte, c'est sa partie économique. Alors que la France inscrit noir sur blanc ses efforts pour partager ses atouts diplomatiques et militaires, l'Allemagne maintient, avec la complicité active de Macron, le statu quo complet sur la politique économique, voire l'aggrave, puisqu'il est question à présent d'une « zone économique franco-allemande ».

On peine à imaginer ce que cette notion pourrait recouvrir, à part certaines harmonisations juridiques d'ailleurs précisées par le Traité. Mais on a beaucoup moins de mal à deviner qui, dans les circonstances présentes (et futures, puisqu'il n'y a pas de remise à plat des conditions de l'échange), profitera de cette « zone », a fortiori dans le cadre d'un « renforcement de l'Union Économique et Monétaire », c'est-à-dire de l'austérité « ordolibérale » allemande.

Alors que la France inscrit noir sur blanc ses efforts pour partager ses atouts diplomatiques et militaires, l'Allemagne maintient, avec la complicité active de Macron, le statu quo complet sur la politique économique, voire l'aggrave.

Tous les économistes sérieux ont calculé depuis longtemps que l'euro était sous-évalué pour l'Allemagne et surévalué pour la France ; et que dans de telles conditions la restauration de la croissance et de la compétitivité de notre pays ne pouvait résulter que d'une « dévaluation sociale », déroulant le tapis rouge au capital par une baisse des salaires, une amputation de la sécurité sociale, une attaque en règle contre le droit du travail et une mise au pain sec de l'État et des collectivités territoriales. Le Traité d'Aix-la-Chapelle est à cet égard un petit chef d'œuvre d'hypocrisie, car si son Préambule (non contraignant) évoque la notion de « convergence sociale ascendante », l'adjectif « ascendant » disparaît dès l'article 1er (qui lui est contraignant). Ce texte pétrifie donc à nouveau la politique désastreuse suivie par Sarkozy, par Hollande et à présent, sous une forme « radicalisée », par Macron. Il est signé « en même temps » que s'ouvre le « grand débat national », ouvert précisément suite au refus spectaculaire des Français de voir se poursuivre cette politique, dont l'une des nombreuses formes est la baisse des impôts pour les riches, assortie de hausses de taxes pour les autres.

En signant ce texte, Macron prend donc le risque de faire bientôt passer la révolte des Gilets jaunes pour un gentil défilé « peace and love », tant le degré de souffrance sociale exigé par l'adaptation de la France à la rigueur allemande sera élevé à l'avenir. Continuer l'austérité en comprimant toutes les dépenses (et ce, sans aucun espoir de faire vraiment refluer la dette) et en faisant peser tout l'effort d'ajustement sur les classes laborieuse et moyenne, comme c'est écrit en filigrane du Traité franco-allemand, nous promet des lendemains compliqués.

Voici la culture des élites françaises : organiser un grand débat, en excluant du champ de la délibération tout ce qui relève des orientations politiques fondamentales ; négocier en catimini des renoncements supplémentaires qui conduiront à accroître l'étau

antidémocratique. De quoi Macron a-t-il peur ? Les Français sont suffisamment raisonnables pour discuter point par point d'un tel traité. C'est en mettant en débat les grands enjeux que la conscience démocratique des citoyens s'élève.

C'est pourquoi l'organisation d'un référendum concernant ce traité qui engage l'avenir de la nation me semble indispensable.

Alors que la relation franco-allemande est économiquement déséquilibrée et que la France a un besoin vital de souplesse budgétaire et monétaire, il n'y a rien à l'horizon d'Aix-la-Chapelle sur ces questions, il y a même la confirmation que rien ne changera.

Un jour peut-être, un fabuliste écrira « donne-moi ta montre et je te donnerai l'heure, disait Angela à Emmanuel, qui s'empressa de lui offrir ses atouts diplomatiques et militaires sans qu'elle ait besoin de céder le moindre euro pour relancer l'Europe et la France ». Mais ce n'est pas une fable ; c'est la triste réalité. Alors que la relation franco-allemande est économiquement déséquilibrée et que la France a un besoin vital de souplesse budgétaire et monétaire, il n'y a rien à l'horizon d'Aix-la-Chapelle sur ces questions, il y a même la confirmation que rien ne changera.

chapitre 2

REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LA MONDIALISATION

Emmanuel Macron
Crédits : Пресс-служба Президента Российской Федерации

RAPPORT SPINETTA
NOUS NE MONTRONS PAS DANS LE TRAIN EN MARCHE !

PUBLIÉ LE 27 MARS 2019

À l'occasion d'un de ses innombrables exercices de communication « sur le terrain », Emmanuel Macron a parlé de « Big Bang » pour la SNCF. Expression à moitié juste, car si l'on entrevoit clairement l'explosion, on n'a en revanche pas le moindre éclairage sur la création.

À l'occasion d'un de ses innombrables exercices de communication « sur le terrain », Emmanuel Macron a parlé de « Big Bang » pour la SNCF. Expression à moitié juste, car si l'on entrevoit clairement l'explosion, on n'a en revanche pas le moindre éclairage sur la création. Au contraire. Écrit sur commande du pouvoir, le rapport Spinetta n'a qu'un mérite : confirmer aux Français l'intention présidentielle de liquider le service public ferroviaire français.

Depuis la publication de ce rapport, les commentateurs, comme on pouvait s'y attendre, se succèdent sur les plateaux TV et se répandent en éditos aussi paresseux que révérencieux pour féliciter « l'audace » et le « courage » de cette entreprise de démolition.

Comme c'était également à prévoir, ils mettent les difficultés de la SNCF entièrement au compte du monopole et de ses « archaïques » missions de service public, ainsi bien sûr qu'au statut des cheminots, exigeant qu'on applique sans délai la totalité des recommandations formulées par l'ancien Président du Conseil de surveillance d'Areva.

L'ouverture à la concurrence prévue par les règlements européens étant « inéluctable », il faut bien adapter la SNCF à cette nouvelle donne, en supprimant près de 10 000 km de lignes jugées « peu fréquentées et non rentables », nous dit le rapport Spinetta. Cela permettrait d'alléger le « fardeau » supporté par la puissance publique, dont les contributions diverses (essentiellement via l'État et les Régions) s'élèvent à 10,5 milliards annuels. La fin programmée du statut des cheminots, hormis ses vertus cathartiques pour ceux que les notions de progrès social et d'emploi garanti insupportent, aurait aussi son (petit) effet budgétaire.

Mais derrière tous ces arguments de « bon sens » et l'excuse de « l'Europe » se dissimule une rationalité purement idéologique et financière.

Premièrement, l'ouverture à la concurrence n'est pas inéluctable. Certes, les règlements et les directives proclament le sacro-saint « libre jeu du marché ». Mais en cette matière spécifique du ferroviaire, les textes conservent de beaux restes des « services d'intérêt économique général », la dénomination juridique européenne pour nos services publics, arrachée de haute lutte par Lionel Jospin à l'époque où l'adjectif « socialiste » gardait toute sa force.

Ainsi, le dernier règlement de 2016 permet toujours aux États d'opter, via la concession de service public, pour un monopole de fait : « l'autorité compétente peut décider d'attribuer directement [c'est-à-dire sans passer d'appel d'offres] des contrats de service public de transport de voyageurs par chemin de fer (…) lorsqu'un tel contrat aurait pour effet d'améliorer la qualité des services ou le rapport coût-efficacité ».

Dès lors, si la mise en concurrence des lignes rentables (TGV et grands axes TER) n'est pas obligatoire, mais qu'elle relève d'un choix politique, alors il n'y a pas plus d'obligation de transformer la SNCF en société anonyme (S.A), comme ce fut le cas jadis pour La Poste et France Télécom. L'objet d'une S.A étant de se financer par des capitaux privés, ce statut est en effet mieux adapté à une situation où il faut sans cesse conquérir de nouveaux marchés à l'international afin de compenser ceux qu'on a perdus

chez soi. La S.A est un vecteur d'expansion capitaliste, et même si Guillaume Pépy nous assure que la privatisation est inenvisageable, « même pas en rêve », a-t-il martelé à la radio, la transformation de la SNCF en S.A, combinée à la fin du statut des cheminots, annonce bien une privatisation, au moins partielle (lorsque l'État aura repris la dette, car il la reprendra, monopole ou pas).

Le ferroviaire n'étant pas obligé de passer sous la coupe du marché et donc pas obligé d'être « rentable » pour ses (futurs) actionnaires, il n'est pas non plus obligé de se débarrasser des petites lignes déficitaires. Certes, on ne peut pas graver éternellement dans le marbre une ligne que plus personne n'emprunte, mais de quoi parle M. Spinetta précisément ? De ce « tiers du réseau (lignes de catégorie UIC 7 à 9), 200 lignes où le trafic moyen n'est que de 13 trains par jour (…) d'une moyenne de 30 voyageurs par train ». Il suffit de calculer : sur chacune de ces lignes qui relient la France rurale, périphérique, la plus éloignée de tout, aux métropoles et aux grandes villes régionales, il y a près de 150 000 voyages par an ! Ce qui représente, pour 200 lignes, 30 millions de voyages.

Cette vision de la France est démoralisante, triste et même assez monstrueuse. Elle en dit long sur la conception de notre pays par ces calculateurs froids, qui s'arrêtent à un instant T pour décider que des portions énormes du territoire seront livrées à elles-mêmes, ou plutôt à la bagnole, aux autocars et aux émissions de gaz à effet de serre. Et tout ça pour quelle économie ? M. Spinetta la chiffre à 1,2 milliard par an, soit… le quart de la suppression de l'ISF sur les détenteurs d'action.

Par idéologie, on décide entre-soi d'amputer l'accès à la mobilité de millions de Français, soi-disant pour investir dans les métropoles en faveur des RER ou des grands axes du TER, alors qu'il ne s'agit que d'une opération purement financière, à courte vue, ne se demandant même pas si la France des campagnes pourrait se repeupler et revivre. Pour équilibrer les comptes et s'assurer des dividendes, on abandonne nos régions, nos paysages, nos villages à leur triste sort.

Par idéologie, on décide entre-soi d'amputer l'accès à la mobilité de millions de Français, soi-disant pour investir dans les métropoles en faveur des RER ou des grands axes du TER, alors qu'il ne s'agit que d'une opération purement financière, à courte vue.

Bien évidemment, la SNCF peut et doit s'améliorer, mais à condition de respecter sa mission de service public, c'est-à-dire l'égalité entre les territoires et pour tous les Français ! Or, que ceux-ci vivent en banlieue ou en Lozère, le concert de louanges autour du rapport Spinetta cache le nœud du problème : le prix ! En chef d'entreprise, il est bien obligé d'en parler, quoique très discrètement : « d'après une étude récente, le prix moyen est en France de 7,8 € pour 100 km, contre 29,7 € au Danemark, 28,6 € en Suisse, 24 € en Autriche. L'Italie et l'Allemagne auraient également des tarifs plus élevés ».

Le service public à la française est contenu presque tout entier dans cette phrase. Si la puissance publique contribue à raison de 10 milliards par an au ferroviaire, c'est aussi et surtout pour assurer les tarifs les plus faibles d'Europe (seule la Grande-Bretagne est moins chère, mais la comparaison est faussée, car elle n'a pas de TGV) et l'une des meilleures qualités. Les prix sont bas, car la socialisation est haute (particulièrement sur les TER, dont la vente de billets ne couvre que 25 % du coût). Si on passe à la concurrence, si la puissance publique arrête de subventionner la SNCF, les voyageurs paieront plus cher, beaucoup plus cher. Jean-Cyril Spinetta l'a d'ailleurs reconnu, sans que personne ne s'en émeuve : « la hausse des tarifs est inéluctable ».

Au-delà de la SNCF et du chemin de fer, le débat actuel porte bien sur la conception de la République et de ses bras armés, les services publics. On ment beaucoup à l'opinion publique et on lui cache le véritable objectif : abandonner les territoires périphériques sous couvert de concurrence et de rationalité économique, en finir avec la péréquation et la solidarité nationale au nom de la voracité jamais assouvie du monde de la finance.

CHASSEZ LE TAFTA PAR LA PORTE, IL REVIENT PAR LA FENÊTRE EN PIRE

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2019

J'apprends avec effarement les projets des États-Unis pour relancer le partenariat transatlantique massivement contesté qui ont été publiés sur le site du bureau du représentant aux affaires commerciales des États-Unis. Point de TTIP ou de TAFTA cette fois-ci, mais un nouvel accord sur mesure qui englobe de très nombreux champs qui étaient présents dans les tentatives précédentes. Ce soi-disant traité « allégé » n'est qu'une façon de faire revenir par la fenêtre ce qui avait été politiquement chassé par la mobilisation des citoyens européens. Washington vient en effet de publier la liste de ses objectifs de négociation commerciale, et autant dire que tout y passe : biens industriels, agriculture, flux transfrontaliers de données, etc. Les États-Unis revendiquent une baisse des droits de douane, ce qui est déjà très critiquable, et une coopération et un alignement réglementaire progressif des deux zones de libre-échange.

Pire, ils veulent nous empêcher d'interdire certains OGM qui sont utilisés sur le sol américain. Mais les propositions états-uniennes n'en restent pas là. Alors que l'urgence climatique se fait de plus en plus pressante, et que nous assistons dès maintenant à des changements en profondeur de notre écosystème, aucune référence à la COP21 n'est présente dans les propositions qui émanent des institutions américaines.

Nous sommes face à un défi civilisationnel et nous ne pouvons tolérer de telles aberrations qui mettent en cause la survie de nos sociétés démocratiques.

Manifestation Anti-CETA à Berlin
Crédits : Jakob Huber

INCERTITUDES, RISQUES, INSUFFISANCES...

JE VOTE NON À L'ACCORD CETA

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2017

Après examen attentif du texte du CETA, de ses annexes, de son « Instrument interprétatif conjoint », de sa trentaine de déclarations additionnelles, et après avoir multiplié les échanges passionnés avec des citoyens, des ONG et des organisations industrielles, j'ai décidé de m'opposer à la ratification de l'accord CETA, car j'estime qu'il continue de générer des incertitudes, des risques et des insuffisances.

La commission du Commerce international n'a pas été du même avis et a validé le CETA à 25 voix contre 15 (une abstention).

En tant que parlementaire et colégislateur, **il m'a semblé inconcevable de donner mon assentiment à un texte vague, dont on sait que le contenu va encore évoluer,** car la Commission, sur demande du gouvernement wallon, s'est engagée à modifier de nouveau le chapitre « investissement » du CETA.

De la même manière, **le texte demeure flou sur la question de la coopération réglementaire :** la commissaire Malmström a eu beau multiplier les déclarations rassurantes ces derniers jours, les garde-fous qu'elle invoque ne sont nulle part inscrits dans le traité. Il est pourtant indispensable de prendre toutes les précautions nécessaires afin de s'assurer que le « Comité conjoint » ne fonctionne pas comme un organe purement technocratique, dénué de toute responsabilité démocratique.

En effet, **il serait inconcevable d'accorder une confiance aveugle à une Commission qui a déjà fait la preuve de son inconséquence lorsqu'il s'est agi, par le passé, de défendre les standards européens face aux lobbies industriels et au gouvernement canadien** (sables bitumineux, décontamination des carcasses, perturbateurs endocriniens, etc.).

À ces nombreuses incertitudes juridiques, s'ajoutent des questions très légitimes sur le bien-fondé économique d'un tel accord. J'ai le pressentiment que la croyance déraisonnée de la Commission dans les vertus de la libéralisation des échanges comme outil de relance — peu importe si cela revient à exposer inutilement les secteurs vulnérables — risque de n'avoir qu'une conséquence : celle de creuser encore davantage les inégalités économiques et sociales !

Les risques du CETA, en cela qu'il s'engage sur la voie d'une libéralisation excessive, sont clairement identifiés. Je n'ai rencontré aucun éleveur, aucune organisation interprofessionnelle, qui se réjouisse des nouveaux contingents bovins octroyés à droits nuls au Canada. Je n'ai échangé avec aucun syndicat, aucune organisation représentative des services publics, qui soit convaincu par la méthode de libéralisation des services par « listes négatives ». Je regrette enfin que l'environnement soit le grand angle mort de cet accord.

Les risques du CETA, en cela qu'il s'engage sur la voie d'une libéralisation excessive, sont clairement identifiés.

À bien des égards, l'accord CETA s'arrête au milieu du gué. La commissaire Malmström, largement influencée par le Parlement européen, a certes fait l'effort d'apporter des modifications substantielles au texte négocié par son prédécesseur De Gucht, mais elle n'a pas su remédier à ses déséquilibres originels. On peut évoquer le chapitre relatif aux normes sociales et environnementales — qui a le mérite d'exister, mais qui n'a pas de force contraignante. **On peut surtout mettre en avant la réforme du système de règlement des différends entre investisseurs et**

États, évidemment bienvenue, mais qui ne fera pas oublier qu'un tel mécanisme est inacceptable en l'état.

Face aux signaux qui indiquent une lassitude croissante des citoyens, dans le monde entier, vis-à-vis des excès de la mondialisation libérale, la pire des erreurs serait de persister dans le « business as usual ». **La meilleure réponse au mouvement protectionniste initié par Donald Trump n'est pas de persister aveuglément dans la même voie : il faut au contraire intégrer les critiques légitimes formulées — bien souvent par des citoyens progressistes et pro-européens — à l'encontre de la politique commerciale de l'Union, pour la refonder sur des bases plus saines.**

À cet égard, **l'approbation du CETA en commission INTA ne représente pas la fin de l'histoire.** Le combat continue pour renverser le rapport de forces en séance plénière.

L'ACCORD COMMERCIAL AVEC LA COLOMBIE ET LE PÉROU EST UNE CATASTROPHE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

– Explication de vote — 21 janvier 2019 —

Ce rapport d'initiative avait pour objectif de convaincre les Parlements nationaux et régionaux (en l'occurrence celui de Bruxelles) qui n'ont pas encore ratifié cet accord de libre-échange signé le 26 juin 2012, de ses résultats positifs.

Il est en effet martelé que « le Pérou est une économie dynamique » ou que « la Colombie est la troisième économie d'Amérique du Sud », sans qu'on nous présente la moindre preuve d'un quelconque effet de l'accord de 2012 sur ces observations. Mais pour la majorité de droite du Parlement, le libre-échange est toujours bon et le protectionnisme est toujours mauvais.

Or, à l'instar des autres accords de libre-échange, celui conclu avec la Colombie et le Pérou ne tient aucune de ses belles promesses de développement économique, de créations d'emplois et de progression des droits humains et sociaux. En réalité, la situation s'est plutôt dégradée au Pérou et en Colombie au cours de cette décennie. Leur économie ne s'est pas diversifiée et s'est même rétractée sur le secteur primaire. Enfin, les syndicats de travailleurs continuent de s'y opposer.

Ayant plutôt pour habitude de me prononcer sur la base du réel que sur celle de la doxa, j'ai évidemment voté contre ce rapport.

Justin Trudeau au Parlement européen à Strasbourg
Crédits : European Union 2017

ACCORD CETA

LA LIBÉRALISATION COMME UNIQUE RÉPONSE À LA CRISE AGRICOLE

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2016

La Commission européenne vient de qualifier l'Accord UE-Canada (le « CETA ») d'« accord mixte ». Ce revirement, inattendu, est avant tout le fruit de la mobilisation grandissante de ceux (société civile, parlementaires européens, gouvernements et parlements nationaux) qui ont mis en garde Jean-Claude Juncker contre toute tentative de passage en force.

Ce revirement, inattendu, est avant tout le fruit de la mobilisation grandissante de ceux (société civile, parlementaires européens, gouvernements et parlements nationaux) qui ont mis en garde Jean-Claude Juncker contre toute tentative de passage en force. L'entrée en vigueur du CETA dépendra de la double-ratification du Parlement européen et des parlements nationaux, mais pourra être mise en œuvre à titre provisoire avant le vote de ces derniers.

Les débats procéduraux désormais derrière nous, il est temps de s'intéresser à ce que contient véritablement l'accord CETA, présenté par beaucoup comme un « anti-TAFTA ». Définitivement conclu depuis le 29 février dernier. Il devrait être signé par les États membres de l'Union européenne en octobre, puis soumis à la ratification des assemblées, Parlement européen en tête.

L'accord UE-Canada découle en réalité de la même logique que le TAFTA : il ne s'agit pas uniquement de démanteler les droits de douane et les barrières au commerce, mais également d'harmoniser les normes des deux côtés de l'Atlantique. C'est également ce que l'on appelle « un accord vivant », qui va enclencher une dynamique permanente de coopération réglementaire entre l'UE et le Canada.

Par ailleurs, le CETA devrait entrer en vigueur dans le contexte que tout le monde connaît — celui d'une profonde crise de l'agriculture française, à la fois conjoncturelle et structurelle, imputable à plusieurs facteurs.

Le CETA ne constitue en aucun cas une solution à cette double crise. Au contraire, il ne peut que renforcer les tendances actuelles et affaiblir le modèle agricole français, l'agriculture familiale et paysanne.

D'un côté, la crise de surproduction mène à une chute des prix dans un certain nombre de secteurs, comme le secteur laitier. De l'autre, l'orientation combinée de la PAC et de la politique commerciale de l'UE soumet l'agriculture européenne à une dérégulation et une libéralisation excessives — sur les plans internes comme externes.

Le CETA ne constitue en aucun cas une solution à cette double crise. Au contraire, il ne peut que renforcer les tendances actuelles et affaiblir le modèle agricole français, l'agriculture familiale et paysanne.

LA COMMISSION NE SAIT PRÔNER QUE LA LIBÉRALISATION ET LA DÉRÉGULATION

Libéraliser davantage le marché européen, au plan interne comme au plan externe, est l'unique solution proposée par la Commission européenne à la crise agricole. Ce n'est pas nouveau : l'exécutif européen — soutenu par bon nombre d'États membres — a pour seule obsession d'augmenter les exportations, fût-ce au détriment du marché intérieur européen.

C'est encore et toujours cette logique qui préside au démantèlement des droits de douane sur les produits agricoles prévu dans le CETA. Côté européen, les droits de douane seront éliminés sur 92,2 % des lignes tarifaires agricoles, et même sur 93,8 % d'entre elles sept ans après l'entrée en vigueur de l'accord. Le marché européen sera totalement ouvert aux produits laitiers canadiens, sans droits de douane. Même si les importations occasionnées par cette nouvelle ouverture représenteront une portion négligeable — moins de 1 % des importations européennes en provenance du Canada concernent le lait et les produits laitiers — le signal envoyé aux professionnels de la filière n'est pas le bon, alors que les prix dégringolent sur le marché intérieur et que le Canada a, de son côté, relativement préservé son secteur laitier dans la négociation.

Le marché européen sera totalement ouvert aux produits laitiers canadiens, sans droits de douane.

Les droits de douane seront supprimés sur 8 000 tonnes de maïs doux et 100 000 tonnes de blé canadien. Mais surtout, le Canada va pouvoir exporter en Europe 65 000 tonnes de bœuf et 75 000 tonnes de porc supplémentaires par an. Même si le Canada a, pour l'instant, des difficultés à remplir ses quotas d'exportation, ces nouveaux contingents seront effectifs 7 ans après l'entrée en vigueur de l'accord, et les autorités canadiennes auront largement le temps de bâtir des filières sans hormone (pour le bœuf) et sans ractopamine (pour le porc) uniquement destinées à l'exportation. Elles ont évidemment prévu de le faire.

Les secteurs bovin et porcin sont pourtant des secteurs agricoles sensibles et ces nouveaux contingents, même s'ils paraissent modestes, peuvent entraîner des bouleversements considérables pour des filières entières. Or, aucun mécanisme de sauvegarde n'est prévu pour suspendre le volet agricole du CETA en cas de déséquilibre sur le marché européen. Le Parlement wallon, dans une récente résolution, avait appelé à l'introduction dans le CETA d'une clause dite « d'exception agricole » permettant de mettre en pause l'accord en cas de difficulté d'absorption du marché européen. La Commission a choisi une logique complètement inverse : le CETA prévoit une clause « standstill » (ou « statu quo ») qui rend toute limitation des quotas d'exportation impossible.

LE CETA OU LA VICTOIRE ANNONCÉE DE L'AGRICULTURE INTENSIVE

Les modèles agricoles européen et canadien vont entrer en opposition frontale, ce dont peu dans les institutions européennes semblent s'émouvoir. On pourrait en effet penser que le modèle agricole canadien est plus proche du modèle européen que du modèle américain. C'était peut-être le cas il y a quelques décennies, mais, désormais, c'est tout le contraire. La conclusion de l'ALENA (la grande zone de libre-échange nord-américaine), au milieu des années 1990, a complètement transformé les structures agricoles et industrielles canadiennes, les calquant sur le format états-unien.

Les standards environnementaux et sanitaires du Canada se sont affaissés. Par exemple, les normes applicables aux produits chimiques sont bien moins protectrices que les normes européennes fixées par le règlement REACH ; il en va de même pour les règles applicables à l'utilisation des hormones de croissance dans l'agriculture d'élevage. Le principe de précaution est, par ailleurs, étranger aux Canadiens, qui sont désormais les troisièmes exportateurs mondiaux d'OGM.

De manière plus générale, les Canadiens ont récemment bouleversé leurs techniques d'élevage et de culture. La production agricole s'est concentrée entre les mains de grandes firmes agro-industrielles. Ce pays de petits fermiers s'est transformé en champion de l'élevage intensif, avec des standards minimaux en matière de bien-être animal. Les cultures céréalières sont à 50 % destinées à l'exportation, à des prix ultra-compétitifs.

Dans ce contexte, le risque n'est pas tant que le CETA aligne les normes européennes sur les normes canadiennes — cette possibilité existe néanmoins — mais surtout que deux modèles très différents entrent en confrontation directe, avec pour seul arbitre le niveau de compétitivité-prix des deux continents.

Ce pays de petits fermiers s'est transformé en champion de l'élevage intensif, avec des standards minimaux en matière de bien-être animal.

À ce jeu, comment les modèles d'élevage familial et respectueux de l'environnement pourraient rivaliser avec les feedlots (fermes industrielles) canadiens, capables d'effectuer des économies d'échelle inégalables ? Et surtout, voulons-nous vraiment faire entrer en rivalité ces deux modèles ? La crise actuelle nous oblige à repenser notre politique commerciale : ne devrions-nous pas plutôt nous distancier de cette course à l'exportation pour parier sur la compétitivité hors-prix, sur une agriculture de qualité, rémunératrice, fondée sur la proximité et les circuits courts ? Ce sont des questions que nous devrions tous nous poser.

DES NORMES EUROPÉENNES SANCTUARISÉES ?

À ce stade, même avec le texte du CETA sous les yeux, il est difficile de savoir si les normes européennes seront entièrement sauvegardées. La Commission européenne s'est en tout cas engagée à ce que les négociations n'affaiblissent aucune réglementation sanitaire européenne.

Toutefois, si on se penche attentivement sur le Chapitre 5 du CETA, consacré aux mesures sanitaires et phytosanitaires, on s'aperçoit que la logique prédominante est celle de la reconnaissance mutuelle, fondée sur des données « objectives » donc scientifiques. Il est permis de se demander si une telle approche est compatible avec le principe de précaution, principe qui n'est d'ailleurs mentionné dans aucun chapitre du CETA. Ce qui est certain, en revanche, c'est que le CETA a été conçu pour être un « accord vivant » : il prévoit un forum de coopération réglementaire, ouvert aux autorités canadiennes et européennes pour qu'elles s'accordent sur de futures mesures d'harmonisation. Le principal risque est

que ce processus dissuade les parties de légiférer en matière sanitaire ou environnementale, par crainte de faire diverger les législations respectives. C'est ce qu'on appelle le « chill effect ». Sans parler d'OGM, de bœuf aux hormones ou de porc à la ractopamine, on peut se demander si l'Union européenne bénéficiera d'une liberté totale pour renforcer — si elle le décide ! — ses législations sur les pesticides ou les perturbateurs endocriniens.

Au-delà de ce forum de coopération réglementaire, l'un des points durs du CETA concerne le nouveau système de règlement des différends entre investisseurs et États. L'ICS a remplacé l'ancien système d'ISDS, mais continue de sérieusement entraver le droit des États à légiférer. **Des multinationales, au titre de leurs « attentes légitimes » et au nom d'un « traitement juste et équitable », pourront poursuivre des États, à qui il incombera de prouver que leurs décisions ne sont pas « arbitraires » ou « manifestement excessives », y compris en matière de protection de la santé ou de l'environnement.** Selon une coalition d'ONG, l'offensive de Philip Morris poursuivant l'Australie ou l'Uruguay pour leurs politiques antitabac aurait été parfaitement possible dans le cadre du CETA.

DES APPELLATIONS D'ORIGINE (PARTIELLEMENT) PROTÉGÉES

Les promoteurs du CETA estiment que le traité instaurera de nouvelles règles pour encadrer une mondialisation qui ne serait plus uniquement synonyme de mise en concurrence généralisée. Ils se réfèrent pour cela à la protection des appellations d'origine (AO), prévue dans le chapitre 20 du traité. C'est en effet un élément clé de ce que le Secrétaire d'État français au commerce, Matthias Fekl, appelle la « diplomatie des terroirs », un instrument de promotion de la qualité et de la compétitivité hors prix de l'agriculture française et, de plus, un moyen de soutenir concrètement les petits producteurs. En matière commerciale, c'est un « intérêt offensif » de l'Union européenne, car il s'agit de protéger des labels et d'empêcher leur utilisation abusive dans des pays qui ne reconnaissent que des marques. Dans le CETA, le résultat est correct, mais pas totalement satisfaisant. 145 indications géographiques — dont 42 AOC et AOP françaises — sont protégées, comme le roquefort, le jambon de Bayonne ou le pruneau d'Agen. Toutefois ce chiffre représente uniquement 10 % des 1400 « IG » recensées au niveau intraeuropéen. Sur les 42 indications géographiques françaises, certaines manquent à la liste. Plusieurs fromages basques, par exemple, ne seront pas protégés dans le CETA, alors même qu'ils sont présents sur le marché canadien (comme l'Ossau-Iraty). Par ailleurs, plusieurs d'entre elles ne bénéficient pas d'une protection totale : l'IG « canard à foie gras du Périgord » est officiellement protégée, mais coexistera avec la marque déposée canadienne « foie gras » sur le marché canadien.

Ces maigres satisfactions sont bien insuffisantes pour masquer la nature profondément déstabilisatrice du CETA. Tout indique en effet que l'Accord avec le Canada ne constitue en aucun cas un anti-TAFTA : CETA et TAFTA sont deux faces de la même stratégie libérale de la Commission européenne, plus que jamais persuadée que la dérégulation est la condition du retour de la croissance. **En vérité, non seulement le CETA s'est négocié au prix d'un renoncement démocratique et d'une fragilisation de nos normes, mais il ferait également entrer en collision frontale deux modèles agricoles radicalement opposés.** Nous n'y avons pas intérêt.

APE AVEC L'AFRIQUE AUSTRALE : LE CHANTAGE DE LA COMMISSION NE FAIT PAS HONNEUR À L'EUROPE

EXPLICATION DE VOTE — 22 JUIN 2016

La commission du Commerce international du Parlement européen débattait, ce mercredi, de l'opportunité, ou non, de ratifier l'Accord de partenariat économique (APE), conclu entre l'Union européenne et six pays d'Afrique australe : le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland et l'Afrique du Sud. Le vote en session plénière du Parlement européen est prévu pour septembre.

Les enjeux de ce vote ne peuvent être compris qu'à l'aune des évènements qui se sont produits ces dernières années. Depuis le milieu des années 1970, l'Union européenne offre à tous les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) un accès total, sans droit de douane, au marché européen, tout en leur laissant la possibilité de fermer le leur autant qu'ils le souhaitent. Cependant, au milieu des années 2000, ces préférences commerciales unilatérales ont été jugées non conformes aux règles de l'OMC.

Face à cette décision que l'on pourrait contester, l'Union européenne s'est lancée dans la négociation d'APE, officiellement « réciproques, mais asymétriques », avec ses partenaires africains. Un certain nombre d'entre eux se sont montrés réticents à l'idée de négocier des accords dont les risques sont prévisibles : déstabilisation des marchés locaux, notamment agricoles, pertes de recettes douanières, etc. Finalement, ces APE ont été négociés, mais à l'écart de la vigilance des sociétés civiles.

Désormais, malgré toutes les réserves que les Africains pourraient entretenir vis-à-vis d'accords dont ils sont peu informés, la Commission semble prête à imposer aux six pays d'Afrique australe une ratification expresse, avant le 1er octobre 2016. Si la ratification n'a pas lieu avant cette date — fixée de manière totalement arbitraire, et qui ne constitue en aucun cas une exigence de l'OMC — la Commission menace plusieurs États africains de suspendre l'accès au marché européen dont ils bénéficient. J'ai souhaité dénoncer ce chantage, destiné à éteindre le très légitime débat démocratique qui doit désormais avoir lieu dans les parlements africains. ▌

Manifestation anti-TTIP
Crédits : XXX

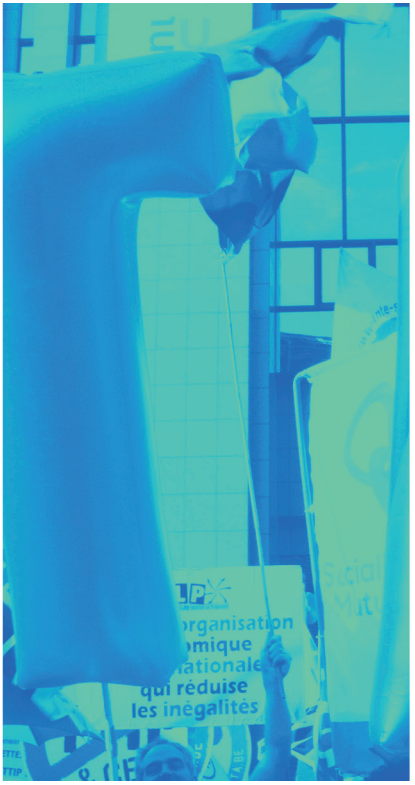

LE TAFTA EN EMBUSCADE

PUBLIÉ LE 14 MARS 2019

Emmanuel Maurel et Younous Omarjee, eurodéputés, candidats sur la liste France Insoumise conduite par Manon Aubry. Le parlement européen s'est exprimé ce jeudi 14 mars sur les négociations en cours entre la Commission européenne et les États-Unis pour un accord commercial.

Nous avions déjà voté contre le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI). Nous avons de nouveau voté contre cette nouvelle version du TAFTA. Nous refusons cet accord, même limité à certains secteurs, et nous félicitons donc du rejet de la résolution (par 223 voix contre, 198 pour et 37 abstentions).

Le Parlement s'est exprimé dans un amendement en faveur du rejet des négociations, mais s'est empressé d'ajouter multitudes de champs à inclure ou exclure des négociations. Un peu de cohérence ! Soit on est pour les négociations et on fixe un cadre soit on est contre !

Nous avions déjà voté contre le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI). Nous avons de nouveau voté contre cette nouvelle version du TAFTA.

En effet, il est incohérent de se positionner :

– pour que l'Accord de Paris (COP21) soit une condition sine qua non à la signature d'accords commerciaux, mais de faire une exception pour un des plus grands pollueurs au monde. Le Parlement disait dans son texte : « l'Union devait faire de la ratification et de la mise en œuvre de l'accord de Paris une condition préalable à la conclusion de futurs accords commerciaux », mais s'empresse d'ajouter « souligne toutefois que les recommandations font référence à un accord de libre-échange limité et non à un accord global ; estime, par conséquent, que ces accords devraient constituer une exception dictée par des circonstances particulières » contre les négociations en cours, mais pour des négociations qui servent l'intérêt de quelques-uns : « estime que les négociations sur un accord de commerce avec les États-Unis dans les conditions susmentionnées ne reflètent pas les principes généraux des accords commerciaux de l'Union ; estime toutefois que, compte tenu des circonstances exceptionnelles, des négociations sur un accord de portée limitée avec les États-Unis, assorti de lignes rouges, peut éventuellement être dans l'intérêt des citoyens et des entreprises de l'Union ».

– De poser comme ligne rouge une « analyse d'impact de l'accord proposé, y compris de ses retombées potentielles sur les émissions de CO_2 » et donc de faire fi une fois de plus aux engagements européens sur l'Accord de Paris.

– De ne poser aucune limitation à l'harmonisation des normes européennes et américaines.

L'enjeu de cet accord, nous le connaissons depuis le début. Les États-Unis veulent étendre la négociation aux biens agricoles. L'UE se tient prête à céder n'importe quoi du moment qu'elle obtient la garantie de pouvoir exporter les voitures allemandes. Nos normes sociales, environnementales et industrielles ne sont pas négociables. À l'heure où les peuples s'apprêtent à marcher pour le climat le 16 mars, l'Accord de Paris ne doit souffrir aucun arrangement. Ce vote doit servir de mise en demeure à la Commission européenne ; les peuples refusent tout arrangement sur le dos de la planète et de leurs États providence !

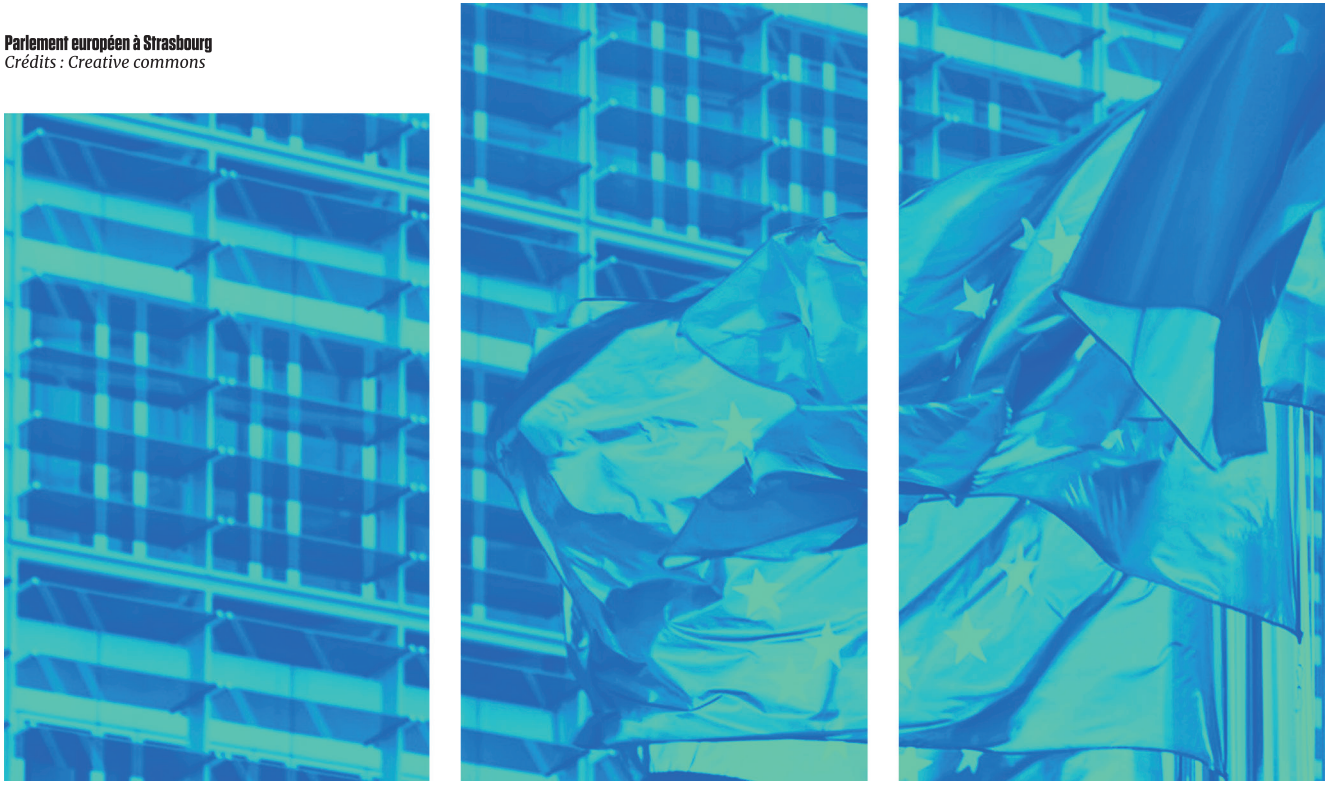

Parlement européen à Strasbourg
Crédits : Creative commons

RÉVÉLATIONS SUR LE TISA

REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LA MONDIALISATION

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2015

Alors que des millions de citoyens européens continuent de se mobiliser contre le Traité transatlantique en cours de discussion entre l'Union européenne et les États-Unis (TTIP/TAFTA), un autre accord commercial se négocie dans des conditions encore plus opaques.

Ni salle de lecture sécurisée ni accès, même restreint, à tous les documents détaillés issus des négociations, c'est peu dire l'Accord sur le commerce des services (ACS-TiSA), est entouré d'un épais voile de secret. Alors que les négociations du TISA impliquent une cinquantaine d'États de tous les continents, les documents régulièrement révélés par Wikileaks constituent malheureusement la base de travail la plus sérieuse pour les parlementaires.

Les droits des travailleurs sont encore une fois négligés, puisque ce vote introduit la possibilité que les salariés du secteur routier soient exemptés de la directive sur le détachement.

Pour ses promoteurs, le TISA vise à définir de nouvelles règles communes pour maîtriser la mondialisation. Il semble toutefois que la réalité du TISA, confirmée par les nouveaux documents diffusés par Wikileaks, s'apparente davantage à une entreprise profonde de dérégulation. Il s'agit en effet de réduire au maximum les barrières aux échanges de service — même si ces barrières constituent parfois des mesures d'intérêt public. La preuve ? La teneur et le contenu de documents portant sur les services environnementaux et les services énergétiques que Wikileaks s'est procurés. Sur les services environnementaux, les propositions des parties (ici, celles du Canada) concernent des pans très importants de l'économie. Si certains sont spécifiquement exemptés, la proposition canadienne appelle par exemple à intégrer dans l'accord une libéralisation des services d'égouts, d'enlèvement des ordures ou encore d'assainissement. Concrètement, cela signifierait qu'aucun État ne serait en mesure d'exiger le respect de certains critères (notamment de nationalité) par les prestataires de ces services environnementaux — le droit des parties à légiférer étant mollement affirmé. Par ailleurs, une fois l'accord signé, une clause dite de statu quo pourrait prévoir une impossibilité de retour en arrière pour les États signataires, ce qui pose de sérieux problèmes démocratiques. Sans parler de la « clause de la nation la plus favorisée », mentionnée dans la proposition canadienne, qui pourrait conduire à une harmonisation automatique de la réglementation nationale des parties vers le niveau le plus bas de régulation des services prévu par l'un des États signataires.

En matière énergétique, le contenu des propositions n'est guère plus rassurant : la notion de « service énergétique » est appréhendée de manière élargie, et le document évoque la possibilité d'une ouverture ambitieuse (c'est-à-dire déréglementée) des marchés énergétiques. À contre-courant de l'histoire, les négociations semblent donc s'engager un cran plus loin que les libéralisations menées ces dernières années, et dont les citoyens européens conservent un souvenir vif. Il est nécessaire de rappeler que ce méga-accord commercial, s'il va dans le sens de certains intérêts particuliers, ne répond certainement pas au souci de protection des citoyens européens face à des accords dont, légitimement, ils ne comprennent pas toujours l'utilité. Le Parlement européen, qui va très bientôt se prononcer le TISA à travers une résolution, doit poser de très solides garde-fous afin de rappeler les négociateurs à leur devoir de sauvegarder l'intérêt général.

L'UNION BANCAIRE NE PROTÈGE PAS SUFFISAMMENT LES CITOYENS EUROPÉENS DES DÉRIVES DE LA FINANCE

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2019

10 ans après la crise financière qui a dévasté l'économie mondiale, l'Union bancaire n'est toujours pas achevée. **Les banques de taille systémique n'ont toujours pas été démantelées et menacent nos sociétés par leur instabilité chronique.**

Et on sait qu'en cas de nouvelle crise, les États seraient obligés de mettre la main à la poche pour socialiser les pertes de la finance. Les promesses sur la réponse à apporter à la crise de 2008 ont donc été trahies.

Les crédits non performants sont encore présents dans des proportions alarmantes dans de nombreux pays. La politique d'austérité a en effet fragilisé l'ensemble des débiteurs en plombant l'activité économique et en précipitant les pays dans la déflation interne. Ce rapport ne fait donc que souligner, malgré lui, l'échec de 10 ans de politique économique néolibérale.

Il faut séparer les banques de dépôt et les banques d'investissement.

Il faut de vraies réponses à cette situation. Il faut séparer les banques de dépôt et les banques d'investissement. Il faut rompre avec l'austérité, ce qui redressera en définitive les bilans des banques et améliorera la stabilité financière. Et il faut bien sûr réglementer beaucoup plus sérieusement le shadow banking qui est devenu une source de déstabilisation à grande échelle de l'économie mondiale. ▌

NOUVEAU SCANDALE D'ÉVASION FISCALE
CONTINUONS LE COMBAT POUR LA JUSTICE

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2019

Le journal Le Monde vient de révéler que l'Union européenne a ouvert une enquête approfondie sur les rescrits fiscaux dont bénéficient Nike et Converse aux Pays-Bas.

Nous apprenons en effet que ces deux entreprises profitent de cinq rescrits (conventions fiscales entre un État et des entreprises ou associations) qui leur permettent d'être imposées sur une marge d'exploitation limitée sur les ventes.

Il est possible que les montants des redevances qui sont inscrits dans les rescrits ne reflètent pas la réalité économique de ces entreprises, et que, dès lors, elles bénéficient d'un avantage sélectif de l'État néerlandais contre leurs concurrents. Mais le plus grave n'est pas là. Il réside plutôt dans la concurrence territoriale qui conduit des États à adopter des pratiques d'imposition en faveur des grandes entreprises qui se sont largement émancipées de toute contribution publique significative.

C'est un scandale de plus dans une Europe défigurée par l'injustice fiscale, à l'heure où les populations expriment un ras-le-bol croissant face à une situation dans laquelle les plus gros paient de moins en moins, et les petits portent de plus en plus le fardeau sur leurs épaules. Ces pratiques doivent cesser, c'est la condition pour renouer un pacte social qui garantisse des droits et une meilleure société pour tous. ▌

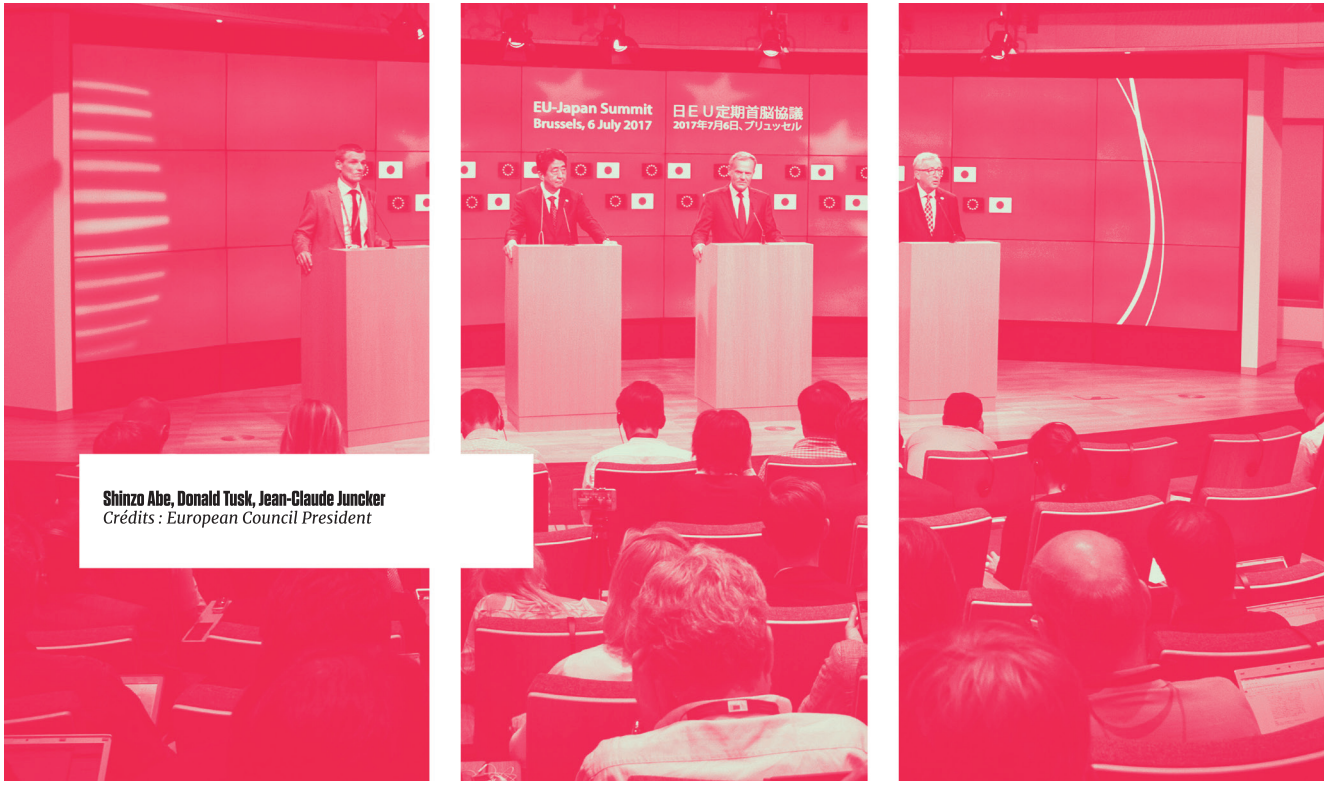

Shinzo Abe, Donald Tusk, Jean-Claude Juncker
Crédits : European Council President

LE JEFTA
UN TRÈS MAUVAIS ACCORD POUR L'EUROPE

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2018

La Commission « Commerce International » du Parlement européen s'est réunie ce jour et a débattu du Traité de libre-échange avec le Japon (JEFTA), qu'elle a adopté à une majorité composée de conservateurs, de libéraux et, hélas, de socialistes. **J'ai pour ma part voté contre ce très mauvais texte.**

La Commission « Commerce International » du Parlement européen s'est réunie ce jour et a débattu du Traité de libre-échange avec le Japon (JEFTA), qu'elle a adopté à une majorité composée de conservateurs, de libéraux et, hélas, de socialistes. J'ai pour ma part voté contre ce très mauvais texte.

Négocié dans l'opacité la plus totale, sans publication ni divulgation du mandat de négociation aux parlementaires, le JEFTA illustre à nouveau l'obsession maladive, irrationnelle de la Commission Juncker pour le libéralisme intégral.

En effet, d'après les évaluations conduites par la Commission elle-même, l'impact de ce traité en termes de croissance et d'emplois sera insignifiant : +0,14 % de PIB et à peine 100 000 emplois créés (sur une population active européenne de 240 millions, dont 52 millions dans l'industrie) à horizon… 2035 ! Le JEFTA ne servira à rien, ni pour les industries européennes ni pour leurs travailleurs : les raisons de sa signature et de son passage en force ne sont donc pas économiques, mais idéologiques.

Pire, alors que l'Europe se vante en permanence d'être une Union fondée sur des « valeurs », elle n'en tient aucun compte dans ses négociations commerciales.

Le JEFTA est :

– vide sur le respect des normes sociales (y compris des conventions internationales de l'OIT sur le travail forcé et les discriminations, que le Japon n'applique pas)

– indifférent aux normes environnementales (le JEFTA ne prévoit aucun mécanisme de sanctions sur le respect de la COP21)

– complice, par son silence, de la surexploitation japonaise des ressources halieutiques (notamment la pêche à la baleine, ignorée par le traité).

Enfin, le JEFTA compromet gravement la capacité des États à réguler les marchés financiers, car il interdit toute législation visant à limiter les flux de produits financiers spéculatifs, ainsi que toute législation sur la séparation des activités bancaires (entre banque de commerce et banque d'affaires).

Il est plus que temps d'en finir avec cette vision à courte vue et périmée de l'économie. Celle-ci est censée prospérer par la circulation effrénée des marchandises et du capital, mais ses seuls résultats tangibles sont l'accroissement vertigineux des inégalités et la mise en danger imminente des écosystèmes naturels. Pour ces raisons, le rejet du JEFTA est à mes yeux un impératif d'intérêt général.

LE JEFTA, C'EST NON

Mes 9 amendements déposés contre l'Accord de Partenariat économique EU – Japon :

1 Je regrette que les représentants de la Commission européenne et du Conseil se soient rendus au Japon en juillet 2018 pour signer l'accord de libre-échange entre le Japon et l'Union européenne avant même que le Parlement européen ne puisse examiner l'accord final.

2 Je regrette que l'accord ait été négocié dans le plus grand secret et qu'un minimum d'information seulement ait été soumis au Parlement européen ou rendu public.

3 Je déplore que le chapitre sur le développement durable soit rédigé dans les termes flous et qu'il ne comporte aucune mesure contraignante ni sanction en cas de non-respect de ses dispositions.

4 Je déplore que, de manière générale, les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de protection de l'environnement ou de préservation de la biodiversité ne constituent pas des objectifs contraignants de l'accord final.

5 Je regrette que le Japon n'ait toujours pas ratifié la convention 105 de l'OIT sur l'abolition du travail forcé ni la convention 111 de l'OIT sur la discrimination au travail et que les négociations de l'accord n'aient pas permis de changer cette situation.

6 Je déplore que l'accord prévoie une libéralisation quasi totale du secteur financier et qu'il puisse affecter toute future tentative d'harmonisation des normes fiscales et sociales dans l'Union européenne.

7 Je déplore qu'un tribunal de règlement des litiges entre investisseurs et États privé ou international ait été négocié par la Commission européenne ; j'exige la clôture immédiate de toute négociation en cours sur ce volet.

8 Je dénonce que la pêche à la baleine n'ait pas fait l'objet de discussions et que les négociations n'aient pas été une opportunité pour l'UE d'exiger du Japon le respect du moratoire international.

9 Je rejette la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon.

chapitre 3

POUR UN PROTECTIONNISME SOLIDAIRE

Paris, Gare de l'est
Crédits : Nelso Silva

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2019

REDONNER UN AVENIR

À L'INDUSTRIE FRANÇAISE

L'industrie française se porte mal. En dépit d'une productivité plutôt bonne, d'une forte diversification sectorielle (agroalimentaire, aéronautique, automobile, transports ferroviaires, armement, énergie, articles de luxe, etc.) et de fers de lance mondiaux très rentables (et très convoités par leurs concurrents internationaux), sa part dans le PIB décroît.

Hors BTP (9 % du PIB), l'industrie manufacturière française a chuté de moitié dans la valeur ajoutée en quarante ans (de 20 % du PIB à un peu plus de 10 %, 4 points en dessous de la moyenne européenne). Ce repli s'est même amplifié au cours des deux dernières décennies (-28 % entre 2000, année d'introduction de l'euro, et 2017). Cela n'empêche pas le volume de nos exportations d'augmenter, mais moins que celui des importations. La France s'est durablement installée dans le club des pays à la balance commerciale déficitaire.

L'industrie manufacturière française a chuté de moitié dans la valeur ajoutée en quarante ans.

Les causes de ce phénomène sont évidemment multiples. Certains, de la droite du Medef à la droite de Macron, incriminent les 35 heures. Mais l'explication paraît peu convaincante, tant les subventions et les aménagements législatifs ont compensé leur coût (annualisation du temps de travail, baisses de « charges » sur les bas salaires, défiscalisation des heures sup, CICE…). On remarque que le décrochage industriel français coïncide surtout avec trois facteurs : l'introduction d'un euro surévalué pour la France et sous-évalué pour l'Allemagne, l'énorme ajustement structurel allemand opéré par Schröder (réformes dites « Hartz IV ») et l'entrée de la Chine dans l'OMC, qui ont brisé la compétitivité de nos productions de bas/moyen de gamme.

Mais ces facteurs structurels ont été considérablement aggravés par l'incurie de certaines politiques publiques, menées sous le sceau de la financiarisation. Les élites technocratiques portent une grande responsabilité dans le décrochage industriel français. Sous l'emprise du modèle anglo-saxon et souvent « intéressées à ses résultats » (comme en témoigne leur nomadisme incessant entre l'inspection générale des finances et la direction des entreprises du CAC40), elles se sont livrées à une braderie boursière mortifère. Emmanuel Macron incarne fidèlement ce penchant et ses interventions personnelles dans les derniers dépeçages en date ont été décisives. Mais l'arbre ne saurait cacher la forêt. La collusion entre la haute administration et la finance « fait système » au-delà de tel ou tel individu.

Quelques évènements survenus au cours de cette décennie illustrent cette politique d'abandon.

« L'AFFAIRE GENERAL ELECTRIC (GE) — ALSTOM »

En 2013, Alstom, champion industriel mondial dans la production de turbines électriques (notamment à l'usage des centrales nucléaires) et des TGV, fait l'objet d'une OPA de la part de l'américain General Electric. Dans un premier temps, le Gouvernement Ayrault et son ministre Montebourg tentent de s'y opposer et plaident pour une alliance d'égaux avec Siemens. À cette époque, Alstom pèse en effet autant que Siemens et l'idée d'un « Airbus de l'énergie » n'implique pas de soumission du Français à l'Allemand.

En parallèle, l'émotion et l'inquiétude de l'opinion publique conduisent l'État à renforcer un décret de 2005 sur la protection des actifs stratégiques : c'est le fameux « décret Montebourg » de mai 2014.

Hélas, Emmanuel Macron, à peine nommé ministre de l'Économie, remisera ce décret au placard et donnera son feu vert à la vente de la branche « turbines » d'Alstom à General Electric. Il est à noter qu'en amont de cette bataille, des dirigeants d'Alstom avaient comme par hasard été inquiétés par la Justice américaine, et qu'en aval, c'est la banque Rothschild qui a bouclé le deal.

LA « FUSION ENTRE ÉGAUX » TECHNIP — FMC

En 2016, Technip est un champion mondial des raffineries, des usines de stockage-distribution et autres plateformes offshore. L'industriel français pèse 12,2 milliards de chiffre d'affaires, 40 000 employés dans le monde entier, 2500 brevets de très haute technologie. Le Texan « FMC Technologies », deux fois plus petit, le convoite. Le Gouvernement s'enthousiasme bruyamment et rêve à voix haute d'un « Airbus du parapétrolier ».

La fusion Technip-FMC est finalisée en janvier 2017. Deux ans plus tard, les Américains ont expulsé les Français de TOUS les postes de direction.

L'idée d'utiliser le décret Montebourg ne lui effleure même pas l'esprit, alors que Technip fait partie, comme Alstom, des actifs stratégiques protégés par l'État. La fusion Technip-FMC est finalisée en janvier 2017. Deux ans plus tard, les Américains ont expulsé les Français de TOUS les postes de direction. Son siège social se trouve au Royaume-Uni.

LA LIQUIDATION D'ALSTOM À SIEMENS

L'aveuglement du pouvoir politique s'amplifie après l'accession de Macron à l'Élysée. En 2017, Bruno Le Maire est mandaté pour vendre à Siemens le reste d'Alstom (la partie TGV), sous couvert d'un « Airbus du rail », dans une alliance forcément inégale après l'amputation d'Alstom par GE. Ironie de l'histoire : c'est la Commission européenne qui met son veto, le 5 février 2019, à cette fusion-absorption, pour empêcher le futur mastodonte d'abuser de sa position dominante sur le marché ferroviaire de la grande vitesse.

MACRON, OU LE « PRAGMATISME » DE LA CAPITULATION

Faut-il continuer ? Les exemples, hélas, ne manquent pas. Après avoir été réduite en miettes par le talent de son ex-pédégé Serge Tchuruk (l'inventeur du concept « d'entreprise sans usines »), Alcatel-Lucent est dans le viseur de Nokia. Bercy appelle de ses vœux un… « Airbus des Télécoms ». Macron répond aux inquiets qu'il faut se départir de tout « romantisme », que l'essentiel est de se battre pour « préserver la capacité de la France à créer des emplois et innover ».

Sur ce dossier, la France pouvait aussi s'opposer à l'OPA, mais ça n'était ni « lucide » ni « pragmatique » aux yeux du grand visionnaire jupitérien. On apprenait jeudi 24 janvier que la nouvelle entité, dont le siège social est en Finlande, va supprimer 408 postes en France. Nokia cherche à revendre la filiale « Alcatel Submarine Networks » (les câbles sous-marins de télécommunications) pour 800 millions de dollars, mais il semble que sur ce dossier, l'État résiste (enfin). Il aurait été plus facile de le faire si Alcatel était resté français, mais les voies du « pragmatisme » et de la « lucidité » sont impénétrables.

CATASTROPHES INDUSTRIELLES EN SÉRIE

On passera vite sur la revente du numéro 1 mondial du ciment, Lafarge, au suisse Holcim. Encore une soi-disant « fusion entre égaux », qui s'est soldée par le déménagement du siège français à Zoug, non loin de Zürich. On ne s'étendra pas sur la vente de l'aéroport de Toulouse aux Chinois Friedmann Pacifique et Shandong Speed Group, qui depuis lors se sont servis dans la caisse (30 millions de dividendes) et viennent de mandater la banque Lazard pour revendre leur part du capital au prix de 500 millions (soit une plus-value potentielle de 60 % en même pas 18 mois). On se désolera de voir la France s'apprêter à confier ses barrages hydroélectriques au privé, alors que même les théories les plus ultralibérales réfutent catégoriquement le bien-fondé de la privatisation des monopoles naturels.

Au lieu de défendre notre patrimoine industriel, les élites le dénigrent.

À chaque fois, la même mécanique infernale s'enclenche. Au lieu de défendre notre patrimoine industriel, les élites le dénigrent : trop « franco-français », « pas de taille pour faire face à la concurrence mondiale », etc. Puis ils justifient leur défaitisme en faisant l'apologie des « champions européens » et de la « gouvernance moderne » (c'est-à-dire une gestion purement financière, dominée par les résultats à court terme et la rémunération des actionnaires). Mais le « capitalisme à la française » ne disposant pas des mêmes montagnes de cash que ses concurrents anglo-saxons ou chinois, le résultat tourne presque toujours au massacre. Ce que la puissance publique avait mis tant d'années à développer est liquidé en quelques mois.

Dans ce décor lugubre, la « new generation » des capitalistes français n'est pas moins à blâmer que celle de nos hauts fonctionnaires. Ancien « dircab » de Balladur, Jean-Marie Messier avait laissé Vivendi sur la paille après s'être frénétiquement livré à des acquisitions hors de prix (l'Américain Universal en l'occurrence). Bolloré a racheté les restes, provoquant quelques mois plus tard l'effondrement de Canal+. Héritier d'un empire industriel et médiatique, Arnaud Lagardère l'a dilapidé par ses choix uniquement dictés par le profit immédiat. Plus près de nous, le mirifique Patrick Drahi s'est endetté de 60 milliards d'euros pour racheter SFR et des câblo-opérateurs un peu partout dans le monde.

SFR a perdu 1 million d'abonnés, sa capitalisation boursière s'est évaporée et 5000 emplois sont en cours de suppression.

POUR SAUVER L'INDUSTRIE, L'ÉTAT DOIT REPRENDRE LA MAIN

Combien de temps durera encore ce triste spectacle ? Allons-nous laisser toute notre industrie partir en fumée ? Il faut être complètement déconnecté du réel pour prôner toujours, envers et contre tout, l'abandon de nos entreprises au marché financier et aux puissances étrangères. Certes, quelques exceptions viennent confirmer la règle. Veolia, Dassault, L'Oréal ou LVMH se portent bien (en remerciant les chômeurs français et les délocalisations, au passage). Mais cela ne compense pas, loin de là, la dévitalisation industrielle de la France. Il est plus que temps de stopper cette hémorragie.

Il faut être complètement déconnecté du réel pour prôner toujours, envers et contre tout, l'abandon de nos entreprises au marché financier et aux puissances étrangères.

Tout d'abord, des leviers importants restent à notre disposition pour sortir de l'ornière. Soumettant à autorisation préalable de l'État un rachat par des entreprises étrangères dans les secteurs de l'armement, de l'énergie, des transports, des télécoms, de l'eau ou de la santé, le décret Montebourg doit être étendu à tous les autres actifs industriels (et pas seulement à l'intelligence artificielle et au numérique, comme l'envisage Le Maire).

Et surtout, le décret Montebourg doit être utilisé ! Cela nous permettrait de bloquer les tentatives en provenance des États-Unis et surtout de la Chine, dont l'expansion est de plus en plus agressive (cette dernière ne menace d'ailleurs pas que notre industrie, mais aussi nos terres agricoles). L'Empire du Milieu a procédé, entre 2008 et 2018, à près de 200 milliards d'investissements en Europe !

Dans une note récente, l'économiste Patrick Artus pointait le risque d'un rachat général de toutes les grandes entreprises de la zone euro depuis Wall Street et Shanghaï, dont les réserves financières sont incomparablement plus élevées que les nôtres.

L'Empire du Milieu a procédé, entre 2008 et 2018, à près de 200 milliards d'investissements en Europe !

Il est possible et nécessaire de conjurer ce risque. Le politique doit réaffirmer sa primauté sur le marché, qui ne peut pas être l'alpha et l'oméga de l'organisation du monde.

Note d'optimisme : cette prise de conscience semble progresser en Europe. Il y a quelques semaines, le Parlement européen votait un texte autorisant, mais sans les y obliger, tous les États membres à prendre leur propre « décret Montebourg ». Le texte permet également de bloquer des entreprises non

européennes qui agiraient via une filiale européenne. L'Europe commence donc à protéger ses intérêts économiques fondamentaux. Mais elle ne peut rien contre un pays décidé à se faire dépouiller. Il est par exemple désolant d'assister impuissants à l'OPA de la Chine sur la Compagnie électrique portugaise. La volonté politique doit reprendre le dessus et faire cesser ce grignotage, qui n'a rien d'inexorable. S'estimant émancipées de tout cadre collectif, les multinationales utilisent la mondialisation et sa liberté de circulation des capitaux pour rémunérer les actionnaires à coups de dividendes (57,4 milliards distribués par le CAC40 en 2018) et de rachats d'actions (dont le montant, qui a dépassé celui des introductions en bourse, évoque un capitalisme autodestructeur). Au centre de ces phénomènes, la norme de 15 % de rendement des capitaux propres représente une menace vitale pour l'industrie. Obligée d'accéder aux exigences des actionnaires, elle perd de vue tout horizon de long terme et les investissements d'avenir sont sacrifiés. Il faut rompre avec la financiarisation pour reprendre le contrôle du temps long.

Il faut rompre avec la financiarisation pour reprendre le contrôle du temps long. Sinon, il n'y aura jamais de transition écologique.

Sinon, il n'y aura jamais de transition écologique. Le premier pas sera la sécurisation des biens publics, qui devront sortir de la sphère boursière et se libérer ainsi de la dictature des « 15 % de rendement ».

L'absence de vision des dirigeants français, tant du côté politique que du côté économique, se confond avec leur incapacité à saisir vraiment les enjeux de l'innovation. Les entreprises du CAC40 bénéficient pourtant de nombreux avantages. Les subventions de type CICE (20 milliards par an, aucun effet sur l'emploi) représentent des sommes considérables. L'absence de contreparties à ces subventions autorise les capitalistes à faire ce qu'ils veulent de l'argent du contribuable, mais visiblement, l'investissement ne fait pas partie de leurs plans.

Sait-on que la France est seulement 18e mondial au classement des pays les plus robotisés, derrière la Slovénie et la Slovaquie ? Pendant que le Medef pleurniche sur les « charges », il ne fait rien pour rattraper notre retard. Or contrairement à ce qu'on entend ici ou là, la robotisation n'est pas l'ennemie de l'emploi industriel. Au contraire, les pays les plus robotisés (Corée du Sud, Singapour, Allemagne, Suède…) sont aussi ceux qui ont le plus d'emplois industriels et dont le commerce extérieur est le plus vigoureux !

POUR LE PATRIOTISME ÉCONOMIQUE ET LE « MADE IN FRANCE »

Mais il y a fort à parier que les capitalistes et les comptables de Bercy se convertiront plus vite à la robotisation qu'au patriotisme économique. A leurs yeux le comble de l'abomination, celui-ci est pourtant plébiscité par les Français. En ces temps de « grands débats », il serait bon de les écouter !

Par ailleurs, lorsque le libre-échange règne, ce ne sont pas seulement les plus faibles qui périssent, mais tous ceux qui sont « moins forts ». À l'évidence, actuellement la France est moins forte ; elle sort globalement perdante de la mondialisation. Nous ne nous réussirons pas sans une défense, et même une offensive en faveur du Made in France.

Pour ce faire, l'État peut agir via les marchés publics (en passant commande aux entreprises établies en France), mais aussi via une série d'écluses protectionnistes, le temps de concevoir les produits et d'amortir les investissements. Sur ce terrain aussi, la transition écologique peut être un thème privilégié, de même que les autres industries de pointe comme le numérique, les biotechnologies ou l'intelligence artificielle. Une partie de l'argent jeté par les fenêtres du CICE pourrait être affecté à ces politiques.

ABOLIR L'ARTICLE 63 DU TRAITÉ EUROPÉEN

Enfin, il faut mettre en échec la folie de la circulation totalement libre du capital hors d'Europe. S'il n'est pas illogique de faire circuler le capital sans trop d'entraves à l'intérieur du marché européen (dès lors que les conditions sociales sont équivalentes), on bascule dans le dogmatisme le plus invraisemblable en faisant de même à l'extérieur !

C'est pourtant ce à quoi nous contraint l'article 63 du Traité. Certes, cet article a été amodié par la récente législation sur le filtrage des investissements étrangers, mais à la marge. Il n'empêche ni ne filtre le déménagement de l'appareil productif européen hors du Vieux Continent, sans compter ses effets désastreux sur l'évasion fiscale. Tout responsable politique se disant « de gauche », qui se refusera à prôner l'abolition de ce funeste article 63 ne prouvera que son inconséquence aux yeux des citoyens et des électeurs.

Victime d'une entreprise de dénigrement, de défaitisme et de liquidation par nos élites technocratiques et patronales depuis trop d'années, l'industrie française est au bord de la catastrophe. L'incurie des décisions politiques accumulées, particulièrement sous « l'ère Macron », et aggravées par l'incompétence et la cupidité du patronat, exigent de tout changer. Pour sauver nos usines, nos savoir-faire et nos emplois, nous refusons de sacrifier nos entreprises sur l'autel de la mondialisation.

Si l'État ne peut pas tout, il peut beaucoup, énormément même. À nous d'en restaurer les prérogatives et les moyens.

Si l'État ne peut pas tout, il peut beaucoup, énormément même. À nous d'en restaurer les prérogatives et les moyens. Le maintien de notre puissance industrielle — et donc de notre souveraineté — est à ce prix. ▮

Tour Eiffel
Crédits : Creative commons

SOYONS VOLONTARISTES

CONSTRUISONS UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2018

Le lent et persistant déclin de l'industrie en France est désormais un phénomène bien renseigné et connu de tous, mais ce n'est pas pour autant une catastrophe naturelle.

En ce domaine comme dans bien d'autres, il y a d'un côté les croyants déclarés (souvent tardivement) et de l'autre les pratiquants. Ces derniers sont peu nombreux et l'on peut compter parmi eux Arnaud Montebourg qui, en prônant avec cohérence la démondialisation malgré un cadre politique et budgétaire défavorable, aura montré la voie en ayant été l'un des chantres les plus efficaces du Made in France.

Dans un monde globalisé soumis aux lois déloyales du marché, la représentation politique doit reprendre le contrôle de certains investissements prioritaires pour l'intérêt général. **Elle ne doit pas hésiter à réinvestir certaines entreprises stratégiques pour la souveraineté de notre pays dans une perspective de croissance soutenable et de création d'emplois durables.** Si les consommateurs ont un immense rôle à jouer dans leurs achats pour favoriser nos entreprises et la production nationale, cela ne saurait suffire. L'État doit reprendre l'initiative. Nous constatons tout comme les économistes David Cayla et Henri Sterdyniak que le compte n'y est pas dans la politique d'Emmanuel Macron. En effet, on ne voit pas où est le grand dessein économique si ce n'est l'application de la fumeuse théorie du ruissellement couplée à une tentative de lobbying intense auprès du monde de la finance. On a toutefois un peu envie de dire que la politique de la France ne se fait pas à la corbeille...

L'aciérie d'Ascoval est en cela tristement révélatrice de l'enserrement de la France dans des politiques et une géopolitique néolibérale toutes entières vouées à nourrir des logiques purement financières et actionnariales : l'État, même quand il est actionnaire, se montre incapable de faire valoir ses intérêts du fait de son faible poids dans l'entreprise qui contrôle le site d'Ascoval. Cette situation doit nous amener à repenser une nouvelle stratégie pour la filière industrielle et à faire prévaloir l'intérêt économique et social de la France sur les règles européennes de la concurrence. Nous proposons que la loi permette de favoriser les plans de reprise d'entreprises avec ou sans l'assentiment du principal client ou donneur d'ordre lorsque celui-ci a clairement manifesté son désintérêt pour l'avenir économique d'un site de production. **Il serait par ailleurs déterminant qu'une nouvelle doctrine d'intervention soit élaborée pour l'État reposant sur de nécessaires nationalisations temporaires et partielles dès que l'intérêt d'une filière stratégique, d'une main-d'œuvre qualifiée essentielle ou de la souveraineté du pays sont en jeu.**

Enfin, la France dans l'Union européenne serait bien inspirée de revoir sa politique commerciale en ne participant plus au dumping tarifaire et douanier insupportable auquel se livrent des pays tiers à l'Union européenne. Ceux-ci n'hésitent pas à jouer la carte du libre-échange intégral sans respect d'aucune autre règle que celle du profit financier, sans égard pour les droits humains, l'État de droit, les écosystèmes ou le réchauffement climatique de la planète. C'est une nouvelle conception du commerce international qui doit désormais prévaloir au service d'un nouveau modèle de développement intégrant la transition écologique. ▌

Salon de l'agriculture à Paris, 2018
Crédits : capture d'écran

LA RÉVOLUTION AGRICOLE NE PEUT PAS ATTENDRE

PUBLIÉ LE 4 MARS 2019

C'est toujours avec un immense plaisir et un très fort sentiment de reconnaissance que je me rends au Salon de l'Agriculture.

Parcourir les travées de la plus grande ferme de France est en effet l'occasion de redécouvrir les délices et les saveurs de notre patrimoine alimentaire. Rencontrer les agriculteurs, s'enquérir de leurs savoir-faire, déguster leurs produits, contempler leurs élevages me procure à chaque fois un supplément de fierté et d'amour pour mon pays. Une telle accumulation d'expériences et de travail acharné, pour un résultat que le monde entier nous envie, ne pourra jamais laisser quiconque indifférent ou blasé.

L'agriculture est en France bien plus qu'un « secteur de production » avec ses « segments de marché ». L'agriculture est notre art de vivre et se confond avec l'idée que nous nous faisons de notre pays, de son histoire et de son identité. Personne ne peut s'imaginer la France sans son agriculture. Et pourtant, personne ne peut faire comme si l'agriculture et les agriculteurs, dans les conditions actuelles de mondialisation et de marchandisation capitalistes, n'étaient pas directement questionnés, voire menacés, compromis.

On peine en effet à croire que derrière tant de puissance et de succès, l'agriculture française compte aussi tant de souffrances et de difficultés. Les paradoxes, les contradictions s'y expriment, peut-être plus qu'ailleurs, avec une violence que nous ne mesurons pas dans toute leur ampleur, en dépit des signaux d'alarme régulièrement lancés sur la condition agricole.

Il faut rappeler les chiffres terribles des revenus : une part énorme des agriculteurs — un tiers — ne gagne pas plus de 350 € par mois. Il faut dire, aussi, le désespoir qui pousse un agriculteur à se suicider tous les deux jours. Imagine-t-on ce que serait notre société si tous les travailleurs, de l'agriculture, mais aussi de l'industrie et des services, étaient exposés à la même misère, aux mêmes inégalités ? Comment en sommes-nous arrivés là ? Et surtout, comment pouvons-nous en sortir ? Il est plus que temps, pour notre agriculture, d'accomplir sa révolution.

Le Président a eu beau répéter que « la nourriture n'est pas une marchandise comme les autres », c'est en réalité à un discours purement marchand et commercial qu'il s'est livré, en ouverture du Salon de l'Agriculture, le 24 février dernier. Comme Emmanuel Macron est ontologiquement convaincu que le marché — c'est-à-dire le marché capitaliste mondialisé — est l'unique solution à tous les problèmes, il n'a pas pu s'empêcher, malgré toutes les précautions oratoires sur son « amour des terroirs », de décrire sa vision de l'agriculture et de ses perspectives à l'aune de ses œillères idéologiques.

En effet, au cœur de son propos on retrouve l'idée de « segmentation ». L'emploi répété, martelé de cette notion du début à la fin de son discours en dit bien plus long que quatorze heures chrono à surjouer l'empathie avec ce monde agricole qu'il ne connaît pas.

Parler de « segmentation », c'est considérer que la nourriture est bien une marchandise comme les autres. Il y aurait, dans l'agriculture comme dans l'automobile ou la téléphonie, des « segments » du marché plus pertinents que d'autres pour « créer de la valeur ». Et pour s'en sortir dans la compétition mondiale, jamais remise en cause ni même

interrogée par notre Président, le segment pertinent pour l'agriculture française serait celui de la « qualité ». Ce qui sonne en effet plutôt agréablement à l'oreille, d'autant que personne ne s'aventurera à proposer l'inverse. Personne n'osera répliquer que ce n'est pas de la qualité qu'il faut faire, mais du « moindre coût » ! Or c'est précisément au « moindre coût » que nous poussent les forces du marché. Les cours mondiaux des denrées alimentaires sont par nature des cours « bas-coût ». Les techniques de production employées pour coller à ces cours de marché sont des techniques de « bas-coût ».

L'emballement affolant de l'utilisation des pesticides partout dans le monde, et particulièrement, hélas, en France, où leur emploi a augmenté de près de 20 % en même pas cinq ans, témoignent de la dictature de la « nourriture à moindre coût ».

Si nous voulons vraiment une alimentation de qualité pour tous, et pas juste pour une poignée de privilégiés, nous avons besoin d'une véritable révolution agricole.

Si nos agriculteurs sont obligés de noyer leurs exploitations sous 66 000 tonnes de pesticides (contre un peu moins de 55 000 tonnes au début de cette décennie), ça n'est ni par plaisir ni par machiavélisme, mais par la course effrénée au rendement qu'entraîne la dépendance à l'export et au marché mondial. Si, malgré la réduction de 2 millions d'hectares de la surface agricole utile (SAU) en 25 ans, des mégas exploitations de blé et de maïs se sont étendues au détriment des autres cultures, c'est aussi en raison de la mondialisation agricole.

Des agriculteurs, certains agriculteurs pourront s'adapter à la fois aux prix mondiaux et investir dans la qualité. Tous les autres, submergés par la « nourriture à moindre coût » nord-américaine (Emmanuel Macron a-t-il prononcé le moindre mot sur les conséquences dévastatrices de l'accord de libre-échange avec le Canada, le « CETA » ?), bientôt sud-américaine (Emmanuel Macron n'a strictement rien dit des négociations en cours avec le Mercosur), n'y survivront pas. Derrière les 350 € par mois de revenus d'un tiers des agriculteurs, derrière chaque suicide toutes les 48 heures se cachent le marché mondial et sa sélection impitoyable. Et ce ne sont pas les funestes prévisions du budget de la PAC qui changeront la donne. Le Gouvernement a beau hausser le ton et se draper d'un refus outragé face à la Commission européenne, on a du mal à croire qu'il se battra vraiment contre le plan d'austérité concocté par Juncker contre les paysans. Emmanuel Macron a d'ailleurs lui-même illustré le défaitisme français, en l'habillant, comme d'habitude, de jolis mots. La PAC ne sera pas « diminuée » ; elle sera… « réinventée », nous a-t-il dit. Tout juste sera-t-elle, peut-être, accompagnée d'une part consacrée à l'écologie qui sera « significative ». Nous voilà rassurés ! On le sera moins en prenant connaissance de ce qu'est, en statistiques, une « différence significative » : au mieux 5 %, au pire 0,5 %.

Si nous voulons vraiment une alimentation de qualité pour tous, et pas juste pour une poignée de privilégiés, nous avons besoin d'une véritable révolution agricole. C'est une nécessité sociale, mais aussi écologique, car le lien entre l'utilisation des pesticides, l'agriculture chimique intensive et l'effondrement de

la biodiversité est à présent établi. Sans un retournement complet des techniques de production, tous les insectes auront disparu d'ici 2100. Inutile d'imaginer ce que serait, ou plutôt ce que ne serait pas un monde sans les insectes. 80 % ont déjà disparu. Ça n'est donc pas simplement pour le « segment » des riches ou des aisés qu'il faut produire de la qualité, mais pour tout le monde ! Pour ce faire, nous devons jeter les bases d'un basculement de toute l'agriculture vers la qualité ; et dire que ces conditions nouvelles sont incompatibles avec la mondialisation agricole.

Tout d'abord, avant de nous préoccuper de la satisfaction des métropolitains new-yorkais ou tokyoïtes avides (à juste titre) de nos appellations d'origine protégées, nous pourrions peut-être nous préoccuper de la satisfaction des besoins alimentaires de… nos compatriotes ? Ceux-ci n'ont pas tous, loin s'en faut, les moyens de s'alimenter en produits de qualité. Chez nous aussi, l'obésité progresse et chacun sait qu'elle est intimement liée, comme aux États-Unis (35 % d'obèses) à la « nourriture à moindre coût ».

Pourquoi ne pas se fixer l'objectif d'une alimentation de qualité accessible à tous les Français ? Cela serait un projet plus mobilisateur que la « segmentation marketing du marché mondial » promue par notre Président, et surtout plus porteur d'espoir pour nos agriculteurs, car pour y parvenir, ces derniers devraient tous être soutenus et accompagnés. En effet, la qualité dépend de la taille des exploitations, qui doivent être plus petites et donc plus nombreuses. Elle dépend également de la mise en œuvre d'une multitude de techniques de production, regroupées sous la notion « d'agroécologie », à l'opposé des techniques actuelles : diminution des « intrants » chimiques, optimisation de la consommation d'eau, diversification des cultures, procédés spécifiques d'aménagement du territoire agricole (pour lutter contre l'érosion des surfaces et protéger la biodiversité locale), reboisement des terrains non cultivés, sélection d'espèces reproductibles localement, etc.

Pour ce faire, nous devons jeter les bases d'un basculement de toute l'agriculture vers la qualité ; et dire que ces conditions nouvelles sont incompatibles avec la mondialisation agricole.

Tout cela suppose des investissements importants, notamment en ressources humaines (car il faut plus d'humains pour entretenir ces exploitations profondément modifiées) et le coût de cette révolution agricole ne sera pas nul. Mais ça n'est pas la peine de terroriser les Français, comme on l'entend parfois de la bouche de certains syndicalistes hégémoniques, sur une prétendue explosion des prix causée par la transition vers une agriculture entièrement (ou très largement) bio et extensive.

On observe ainsi qu'en 1988, il y avait plus d'un million d'exploitations agricoles et près de deux millions de travailleurs dans le secteur primaire. À cette époque, le budget alimentation des Français absorbait 22 % de leur revenu disponible. En 2014, il n'y avait plus que 515 000 exploitations agricoles, deux fois moins d'actifs dans le secteur primaire, mais le budget alimentation des Français demeurait à près de 20 % de leur revenu disponible. Il n'y a donc pas de corrélation évidente entre les prix et le nombre d'exploitations et d'actifs agricoles (d'autant que

le coût de fabrication d'un produit agricole, avant transformation et distribution, ne dépasse pas, en moyenne, 40 % du prix dans les rayons). Mais manger mieux coûtera un peu plus cher, c'est indéniable. C'est le prix de la qualité, mais il n'est pas inabordable. À nous d'imposer une politique des revenus (y compris à la grande distribution) qui rende cette alimentation accessible aussi aux classes populaires et aux classes moyennes fragilisées. À nous, décideurs politiques, d'utiliser immédiatement tous les leviers déjà à notre disposition pour changer les habitudes : la restauration scolaire et celle des fonctionnaires dans les établissements publics doit passer au plus vite à 100 % bio et circuits courts. L'objectif actuel en matière de restauration collective publique (20 % bio et 50 % circuits courts d'ici 2022) n'est pas assez ambitieux. À nous aussi de convaincre les Français du bien-fondé d'un retour à la saisonnalité. Il n'est ni possible ni soutenable de continuer de manger des fraises en hiver.

Pour accomplir cette révolution agricole et alimentaire, nous avons besoin non seulement des agriculteurs existants, mais d'encore plus d'agriculteurs à l'avenir. Il faut accroître la part des terres consacrée à l'alimentation intérieure (en diminuant celle consacrée à l'export, soumise aux cours mondiaux) et mieux partager ces terres, en suscitant davantage de vocations. Des centaines de milliers d'emplois pourraient être créés, pour peu que nous sortions de la logique mortifère de la mondialisation agricole et d'une PAC qui en est la courroie de transmission.

Aux côtés des 35 organisations de défense des paysans et de protection de l'environnement qui ont parfaitement décrit les enjeux de l'agroécologie dans une tribune parue le 22 février dernier, je prône une autre PAC, une PAC vraiment « réinventée », qui maintienne son effort budgétaire et l'oriente massivement vers la nécessaire transition agroécologique : tourner les aides vers la qualité et la diversification des cultures, allouer des financements supplémentaires au paiement des « services environnementaux » (entretien des paysages, de la biodiversité, restauration de la qualité des sols…), compenser la volatilité des prix agricoles sur les revenus des paysans, stimuler l'emploi agricole plutôt que l'agrandissement des fermes, etc.

Cette révolution peut, et doit être, grâce au travail, au dévouement et à l'expérience incomparable de nos agriculteurs, une révolution française.

Enfin, nous devons revoir profondément notre politique européenne de libre-échange. Les accords que l'Union européenne passe avec des continents éloignés, y compris en matière alimentaire, sont une folie. Comment peut-on prôner une agriculture plus écologique, s'émouvoir du bilan carbone et de la pollution aux hydrocarbures ; et faire faire plusieurs fois le tour de la Terre à la nourriture, entre sa production, sa transformation et sa consommation finale ? C'est tout simplement absurde.

La révolution agricole est une révolution économique, sociale et des modes de vie. Elle est au cœur du modèle de société que nous devons adopter, sous peine d'être rapidement incapables de nous adapter. Cette révolution peut, et doit être, grâce au travail, au dévouement et à l'expérience incomparable de nos agriculteurs, une révolution française.

Davejean, vue sur le village
Crédits : Serbus

PROTÉGER LES ÉCONOMIES LOCALES ET LES PME

QUELLE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE ?

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2017

La politique commerciale de l'UE a longtemps servi de bras armé des libéraux pour renforcer leur agenda de libéralisation, de dérégulation et de mise en concurrence des territoires (« Nord » versus « Sud », régions industrielles versus aires métropolitaines), des secteurs et des acteurs économiques.

La Commission s'est longtemps contentée de rappeler que la libéralisation commerciale était « globalement positive », oubliant à quels points ses effets négatifs étaient parfois lourdement ressentis.

La politique libre-échangiste de l'UE, en effet, a accompagné la tendance à l'accroissement des inégalités sociales, territoriales, et économiques. Elle a beaucoup plus bénéficié aux entreprises multinationales qu'aux PME, dont une infime minorité tire avantage des dispositions contenues dans les accords de libre-échange. **Elle a conforté le modèle européen d'agriculture productiviste,** excessivement tourné vers l'exportation, et irresponsable d'un point de vue écologique. Elle n'a pas érigé les protections qui s'imposaient (instruments de défense commerciale, restrictions dans l'accès aux marchés publics), contribuant ainsi à accélérer la désindustrialisation. En même temps, elle n'a pas suffisamment œuvré au développement des pays du Sud et a fait l'objet de critiques légitimes quant à sa capacité à protéger les marchés locaux des pays partenaires de l'UE, et notamment la souveraineté alimentaire des pays africains.

La politique libre-échangiste de l'UE, en effet, a accompagné la tendance à l'accroissement des inégalités sociales, territoriales, et économiques.

En bref, la politique commerciale actuelle ne répond pas à nos priorités progressistes. Par ailleurs, certains nouveaux paramètres doivent être pris en compte :

– Depuis la crise financière, l'heure est à la « démondialisation ». En 2016, pour la première fois, les échanges mondiaux ont été inférieurs à la croissance mondiale.

– L'environnement commercial international s'est récemment durci : si Trump en est la manifestation la plus spectaculaire, tous nos partenaires commerciaux (USA, Canada, Japon, Australie, sans parler de la Chine, de l'Inde ou du Brésil) ont récemment mis en œuvre des dispositions destinées à mieux protéger leurs marchés

– Le changement climatique et l'épuisement des ressources posent la question du caractère soutenable de la multiplication des échanges commerciaux

Ces nouveaux éléments doivent interroger les progressistes sur les réponses qu'ils apportent — traditionnellement fondées sur le concept d'une autre mondialisation — à la mondialisation libérale. Le concept de démondialisation a tout naturellement vocation à prendre une place de plus importante dans notre réflexion collective.

Notre grand défi est donc de construire une politique commerciale qui protège les populations (européennes et des pays en développement), les territoires (économies locales, petites entreprises), et l'environnement. La politique commerciale peut devenir un instrument de stabilité et de sécurité plutôt qu'un vecteur de déstabilisation.

VOICI QUATRE PISTES :

1 Rapprocher les lieux de production et de consommation. Certaines activités économiques revêtent un caractère structurant pour les territoires, et leur délocalisation a un impact négatif, non seulement en termes économiques et sociaux, mais également en matière écologique. Dans ces conditions, l'introduction d'un Buy European Act/Buy Local Act (avec conditionnalité environnementale et sociale) ne manquerait pas de pertinence.

2 Prévenir les pertes au lieu de compenser les perdants. La Commission a récemment mis l'accent sur la nécessité de mieux compenser les perdants (populations et territoires victimes de la désindustrialisation) de la mondialisation. C'est une évolution positive, mais évidemment insuffisante : elle doit faire plus pour identifier, en amont (via des études d'impact), les perdants éventuels, afin d'exclure le cas échéant le secteur concerné des projets de libéralisation.

L'Union européenne doit pouvoir opposer des instruments de défensescommerciales aux pratiques commerciales déloyales, mais également sanctionner les activités antiécologiques, antisociales ou antifiscales.

3 Mieux protéger les tissus industriels du dumping commercial, social, environnemental et fiscal. La désindustrialisation n'est pas une fatalité, elle est aussi liée à une impuissance politique organisée : l'Union européenne doit pouvoir opposer des instruments de défenses commerciales aux pratiques commerciales déloyales, mais également sanctionner les activités anti-écologiques, antisociales ou antifiscales.

4 Exclure les secteurs agricoles (sensibles) des accords commerciaux. L'urgence est à la transformation du modèle agricole productiviste en modèle plus durable, assis sur les circuits courts et la qualité. La politique commerciale actuelle a pour effet de conforter et d'exporter le modèle productiviste, dans une sorte de course au moins-disant. Une politique commerciale refondée doit prendre en considération l'indispensable changement de paradigme agricole. ▌

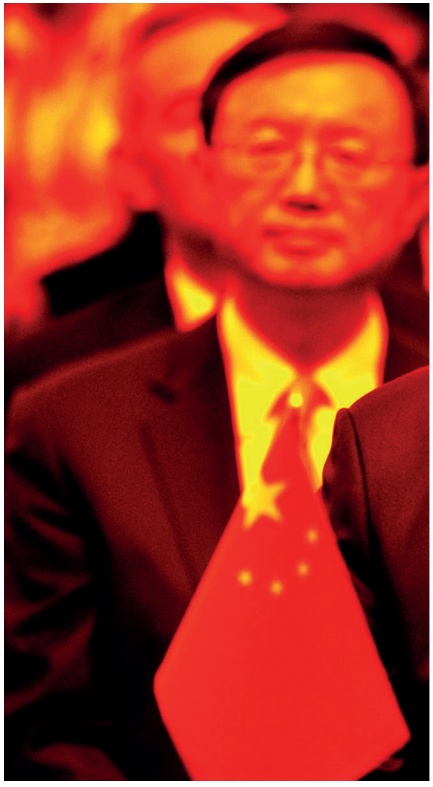

Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine
Crédits : President of Russia

RELATION UE-CHINE

LE « RÉÉQUILIBRAGE DES ÉCHANGES » NE SUFFIRA PAS

PUBLIÉ LE 28 MARS 2019

Jusque très récemment, l'Union européenne et ses États membres voyaient la Chine comme une réserve de profits perpétuels.

Convaincus de leur supériorité, les Européens se forçaient à ignorer les bouleversements en cours dans « l'Empire du Milieu » et gardaient à son égard une étonnante capacité d'aveuglement et de crédulité. Aveuglement, car nous n'imaginions pas que cet État, pourtant le plus peuplé du monde et en quête d'un nouveau souffle pour son hypercroissance, ose prolonger son expansion économique par une expansion politique et militaire, comme on l'observe en Mer de Chine, en Asie centrale et en Afrique. Crédulité, car les Occidentaux n'imaginaient pas non plus les Chinois capables de les rattraper et même de les dépasser sur ce qu'ils croyaient leur chasse gardée : la technologie et l'industrie à très haute valeur ajoutée.

UN IMPÉRIALISME CHINOIS DE PLUS EN PLUS DÉCOMPLEXÉ

Le temps de la Chine, « atelier du monde », tout juste bonne à réduire son peuple à la condition prolétaire du 19èmesiècle pour nous vendre ses t-shirts en échange de nos Airbus, est révolu. La Chine est une superpuissance planétaire et se comporte comme telle. Son emprise économique et géopolitique se traduit par un impérialisme décomplexé (comme en témoignent les multiples motions du Parti et les discours de Xi Jinping), sûr de la justesse de son modèle de société.

La Chine est une superpuissance planétaire et se comporte comme telle. Son emprise économique et géopolitique se traduit par un impérialisme décomplexé.

Un modèle ultracapitaliste agressif à l'extérieur, enserrant son voisinage et ses clients eurasiatiques dans les désormais fameuses et pharaoniques « nouvelles routes de la soie » (milliers de kilomètres de voies et infrastructures acheminant ses marchandises, sous son contrôle tout du long, jusqu'au consommateur européen) ; et surtout un modèle extrêmement autoritaire à l'intérieur, où l'individu est soumis, chaque seconde de son existence, aux innovations technologiques les plus intrusives. Instauré l'année dernière et complétant un arsenal répressif déjà très sévère, le système du « crédit social » fiche massivement la population et utilise réseaux sociaux, caméras et autres capteurs pour surveiller et punir ceux dont le comportement dévierait de la morale du Parti.

Un modèle ultracapitaliste agressif à l'extérieur, enserrant son voisinage et ses clients eurasiatiques dans les désormais fameuses et pharaoniques « nouvelles routes de la soie ».

Le Parlement européen s'en est parfois ému, mais ses protestations et condamnations restaient empruntes de timidité, en comparaison notamment de ses diatribes permanentes à l'encontre de la Russie (dont le régime est certes autoritaire, mais objectivement beaucoup plus permissif que celui de la Chine).

LE RÉVEIL TARDIF DE L'EUROPE

Les Européens finiraient-ils par ouvrir les yeux ? Réunis le 18 mars autour de Frederica Mogherini, Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, ils ont qualifié la Chine de « concurrent économique dans la poursuite d'un leadership technologique ; et un rival systémique dans la promotion de modèles alternatifs de gouvernance ». Mais entre les paroles et les actes, le décalage est parfois béant. Rappelons que c'est la Commission Juncker qui voulait à tout prix conférer à la Chine, il y a à peine deux ans, le statut « d'économie de marché », notion juridique de l'OMC qui fait sauter pratiquement toutes les barrières douanières. Sans doute éclairée par une Allemagne violemment concurrencée par la Chine dans le secteur des biens d'équipement, la Commission a changé de pied. Elle a tout d'abord accepté de proposer une législation sur le filtrage des investissements étrangers (en pensant très fort aux investissements chinois). Et dernièrement, elle a édité un document prônant un « rééquilibrage » de la relation économique UE-Chine, où il est même question de… « réciprocité » !

L'Europe n'oblige pas tout investisseur étranger à céder 50 % de ses parts à un « garant » local dans le cadre d'une joint-venture validée par le Parti. La Chine, si.

Le terme de « réciprocité », auparavant honni par les libre-échangistes ultras de la Commission comme par la majorité conservatrice du Parlement (alors qu'il paraît frappé au coin du bon sens pour n'importe quel cerveau normal), devrait en toute logique conduire à des modifications radicales de nos échanges avec le géant asiatique. Et particulièrement de la part de ce dernier. On pense d'emblée à l'accès aux marchés publics, mais cela n'épuise pas, loin s'en faut, le sujet.

L'Europe (ou plutôt ses États-membres, souvent les plus exsangues après dix ans d'austérité) laisse la Chine racheter ses aéroports, ses infrastructures portuaires, ses compagnies énergétiques. La Chine, non.

L'Europe n'oblige pas tout investisseur étranger à céder 50 % de ses parts à un « garant » local dans le cadre d'une joint-venture validée par le Parti. La Chine, si. L'Europe ne force pas tout fournisseur à y localiser sa production et transférer sa technologie. La Chine, si. L'Europe (ou plutôt ses États-membres, souvent les plus exsangues après dix ans d'austérité) laisse la Chine racheter ses aéroports, ses infrastructures portuaires, ses compagnies énergétiques. La Chine, non. L'Europe laisse les « étudiants » chinois faire des stages en entreprise, où sous le contrôle direct du Parti, ils nous volent nos secrets industriels. L'Europe, et singulièrement la France, l'Allemagne

et l'Italie, se font piller par la contrefaçon chinoise (55 % de toute la contrefaçon mondiale, dont le chiffre d'affaires mondial a atteint 480 milliards d'euros en 2016), etc., etc.

L'IMPASSE DU MERCANTILISME PRODUCTIVISTE CHINOIS

Au fil des ans, le commerce avec la Chine est donc devenu asymétrique. C'est en soi un problème, mais qui pose deux questions plus larges : la soutenabilité d'un libre-échange intercontinental absurde, destructeur de la planète, et la sincérité des engagements de Pékin pour le développement durable. Sans les centrales à charbon chinoises, qui contribuent très largement à ses 10 gigatonnes d'émissions annuelles de CO2, la Terre aurait moins de problèmes de réchauffement climatique. Pour être tout à fait juste, on peut en dire autant et même beaucoup plus des États-Unis.

Nous devrons relocaliser nos productions, tout comme la Chine devra adopter un développement endogène, alimenté par la redistribution interne de ses immenses richesses.

Certes, la Chine consent des efforts colossaux pour dépolluer ses métropoles devenues irrespirables et ses réalisations en matière de « smart grids » (réseaux d'électricité urbains intelligents, alimentés par les énergies renouvelables) sont impressionnantes. Mais ses objectifs de rattrapage économique et social des provinces sous-développées de l'ouest, où vivent un gros tiers des Chinois, pourront-ils être tenus autrement qu'en recourant massivement au charbon ? Comment, dans ces conditions, éviter une nouvelle (et potentiellement fatale) explosion des rejets de CO2 depuis l'Ouest chinois, si celui-ci adopte le même modèle de développement que les provinces côtières ?

L'Europe ne peut ignorer ces enjeux. Si elle souhaite garder un minimum de crédibilité en matière de développement durable, l'Union européenne ne pourra pas maintenir inchangée, ou réformer à la marge sa doctrine de libre-échange à l'égard de la Chine. Elle devra au contraire la durcir en faisant progressivement place au protectionnisme solidaire. Trop de choses sont fabriquées en Chine, pour un coût économique, social et environnemental exorbitant. Nous devrons relocaliser nos productions, tout comme la Chine devra adopter un développement endogène, alimenté par la redistribution interne de ses immenses richesses.

CONTRADICTIONS EUROPÉENNES SUR FOND DE GUERRE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Se pose enfin la question des attitudes… diverses des États-membres au sujet des investissements chinois. Le Gouvernement italien, soi-disant écologiste (c'est l'une des « cinq étoiles ») et souverainiste, a signé le 22 mars un protocole d'accord mettant ses infrastructures portuaires au service des « routes de la Soie », contre espèces sonnantes et trébuchantes. Des accords de même nature ont été signés par la

Hongrie et la Slovaquie (elles aussi, paraît-il, très attachées à leur souveraineté…).

De l'autre côté, la France et surtout l'Allemagne, affolée par la vitesse à laquelle la Chine l'a rattrapée (après que la première eut vendu à la seconde ses machines-outils et ses savoir-faire pendant vingt ans), refusent toute participation au « Routes de la Soie » et le proclament avec solennité. Le Commissaire européen à l'Énergie, l'Allemand Günther Oettinger, a même demandé que l'UE mette son veto à ces partenariats. Mais la pression est forte en coulisses, de la part de nos propres multinationales, pour trouver un accord avec la Chine et ses débouchés infinis. Les Veolia, Vinci ou Bouygues adoptent le terme « réciprocité » pour accroître leur accès aux marchés publics. Orano, ex-Areva, piaffe de vendre ses EPR et ses usines de retraitement des déchets radioactifs. Airbus va fournir 300 avions supplémentaires et compte bien continuer. Les « arguments » en faveur d'un « compromis » avec la Chine sur les Routes de la Soie sont donc solides et notre Président pourrait finir par y être sensible, qui sait.

POUR SORTIR DE L'IMPASSE : CHANGER DE PARADIGME

Mais là encore, on en revient à la question première : celui du modèle de développement et de sa soutenabilité. Sans changement complet de vision sur l'économie, sans rupture avec la folie libre-échangiste et productiviste, l'Europe capitulera sur ses objectifs environnementaux et ses « valeurs » de liberté et de paix dont elle se réclame sans cesse. Il est illusoire de s'imaginer, comme les apôtres désuets du « doux commerce », que l'intensification des échanges sur une base uniquement mercantile apporte le bonheur commun. Elle ne fait au contraire qu'attiser les tensions.

La lutte acharnée de la concurrence, même « libre et non faussée », conduit toujours à d'autres formes de luttes, beaucoup plus musclées et violentes. La confrontation est ainsi chaque jour plus vive entre la Chine et les États-Unis. D'Obama à Trump, ceux-ci n'ont, en réalité, pas vraiment changé de doctrine. Sous la Présidence précédente, la stratégie de défense américaine et son complexe militaro-industriel avaient déjà pivoté vers le Pacifique, en étoffant notamment la marine de guerre US. Sous l'actuelle Présidence, le budget du Pentagone explose, avec la Chine dans le viseur, et se double d'une guerre commerciale.

Si nous devons bien sûr nous protéger face à la Chine, car il en va de notre indépendance, nous devons aussi nous développer autrement, c'est-à-dire privilégier la coopération sur la concurrence.

L'Europe ne serait-elle pas, en définitive, sujette à la même grille de lecture que les États-Unis ? D'après les mots qu'elle utilise — celui de « rivalité » étant à cet égard révélateur — on serait porté à le croire. Le ton de Paris, Berlin et Bruxelles est évidemment plus policé que celui de Washington, mais il s'inscrit dans une logique assez voisine. Or il faut en changer.

Si nous devons bien sûr nous protéger face à la Chine, car il en va de notre indépendance, nous devons aussi nous développer autrement, c'est-à-dire privilégier la coopération sur la concurrence. Disons à la Chine qu'elle ne pourra pas commercer avec nous sans basculer radicalement dans le développement durable. Obligeons non pas la Chine, mais nos entreprises, à relocaliser la production. Réduisons la tension consubstantielle à la concurrence capitaliste. La Chine comprendra peut-être la nécessité et l'urgence de ce changement complet de paradigme. ▌

IL FAUT EN FINIR AVEC LES PLASTIQUES QUI POLLUENT LES OCÉANS

– Explication de vote — 1er avril 2019 —

D'ici 2050, la masse de plastique dans les océans sera plus importante que la masse de poissons. Les trois quarts des déchets marins sont en plastique et de grandes étendues d'eau en sont recouvertes. Ce problème ne se situe pas seulement à la surface des eaux mondiales. On trouve en effet du plastique jusqu'à... 11 km de profondeur. Cette pollution insupportable menace notre écosystème marin et ne peut pas continuer.

Le rapport Ries, issu de la phase de négociation en trilogue, comporte des mesures importantes pour lutter contre la prolifération des plastiques : interdiction des plastiques oxobiodégradables (extrêmement polluants et qui se décomposent en microplastiques) ; obligation pour les producteurs d'utiliser du contenu cerclé dans les bouteilles en plastique ; interdiction des contenants alimentaires en polystyrène.

De nombreux plastiques à usage unique (qui représentent la moitié des rejets dans les océans) seront interdits dès 2021 : assiettes, couverts, cotons-tiges, pailles, touillettes à boisson... Il faudra évidemment aller plus loin, et surtout, plus vite. Mais j'ai voté pour ce texte qui est un pas dans la bonne direction.

Xi Jinping et Donald Trump
Crédits : White House/Andrea Hanks

REPRENDRE LE CONTRÔLE

FACE À LA CHINE ET AUX ÉTATS-UNIS, L'INERTIE EUROPÉENNE DOIT S'ARRÊTER

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2019

L'économiste Patrick Artus, peu suspect de gauchisme, a publié le 14 janvier une note tout à fait intéressante, mais aussi alarmante, sur le contrôle futur des entreprises de la zone euro par les États-Unis ou la Chine.

En 10 ans, les 18 pays membres de l'union économique et monétaire ont en effet vu passer les encours d'actions détenus par des pays étrangers de 25 % à 35 %. Cette hausse est notamment due à la capitalisation boursière des entreprises américaines, qui suit une trajectoire complètement déconnectée de la réalité économique, mais qui leur permet de racheter leurs concurrents européens.

Les GAFA, qui ne paient pas d'impôts en Europe, sont en effet devenu des monstres de capitalisation qui ne savent plus quoi faire du tas d'or sur lequel elles sont assises. C'est pourquoi elles procèdent à de nombreuses prises de contrôle. Ces dernières sont devenues une menace pour notre indépendance économique, politique, et géopolitique. Nous devons cesser d'être les dindons de la farce de la mondialisation. À ce rythme, la majorité des grandes entreprises de la zone euro passeront sous pavillon étranger.

À ce rythme, la majorité des grandes entreprises de la zone euro passeront sous pavillon étranger.

Une autre menace se précise. La Chine a développé un stock d'épargne immense, et qui est loin d'être pleinement mobilisé pour mener à bien des opérations d'Investissements directs à l'étranger. Le taux d'épargne chinois représente 45 % du PIB, quand celui des États-Unis en représente 18 % et celui de la zone euro 24 %... Pour l'instant, les Chinois opèrent des prises de contrôle stratégiques en Afrique et en Amérique du Sud pour sécuriser leurs importations, et autour de l'Inde pour contrecarrer l'influence indienne et protéger le trajet de ses exportations. Ils ne laissent pas leur épargne sortir du pays en grande quantité. Cependant, lorsque la Chine décidera d'orienter son épargne massivement vers l'Europe, en lien avec son projet de route de la soie, ses concurrents européens seront laminés.

La seule solution n'est pas de financiariser un peu plus notre économie, mais de mettre en place un réel protectionnisme solidaire qui garantisse notre souveraineté économique.

Lorsque la Chine décidera d'orienter son épargne massivement vers l'Europe, en lien avec son projet de route de la soie, ses concurrents européens seront laminés.

Nous pouvons nous appuyer sur le décret Montebourg qui concerne les investissements stratégiques, mais nous devons étendre sa logique. Les terres agricoles sont particulièrement menacées par des rachats massifs. Nous devons interdire ces prises de contrôle et filtrer drastiquement les capitaux qui entrent dans l'Union européenne et la zone euro. Il n'est pas tolérable que les citoyens européens soient dépouillés de tout leur appareil de production au profit de puissances étrangères qui mènent une politique impériale. Tous les grands défis civilisationnels nous appellent à démondialiser le plus tôt possible, avant qu'il ne soit trop tard et que nous soyons obligés de subir l'ordre du monde. Il est l'heure de reprendre le contrôle.

Autoroute, Allemagne
Crédits : Creative commons

LE PARLEMENT REJETTE LA DISCRIMINATION SOCIALE À L'ENCONTRE DES CONDUCTEURS ROUTIERS EUROPÉENS

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2017

Jeudi 14 juin 2018, le Parlement européen a rejeté trois textes plaçant le transport routier (de marchandises et de voyageurs) hors du champ d'application **du travail détaché et aggravant ses conditions de travail.**

La nouvelle directive « détachement » votée le 29 mai consacrait en effet le principe « à travail égal, salaire égal », en permettant aux travailleurs détachés d'accéder aux conventions collectives, au paiement des primes et aux majorations salariales en cas d'heures supplémentaires. Mais le Conseil de septembre 2017 avait exclu les salariés du transport routier de la réforme, sur pression des pays de l'Est.

Sur cette base, la Commission avait soumis au Parlement des textes spécifiques au transport routier, avalisant la flexibilisation du secteur et le dumping social qui en découle.

Les entreprises de transport routier pouvaient ainsi forcer leurs conducteurs à prendre leur temps de repos en cabine, sur une aire d'autoroute (à condition, progrès spectaculaire, qu'elle soit dotée du wifi, des sanitaires et d'un restaurant) ! Ces dispositions rayaient d'un trait de plume la jurisprudence de la Cour de Justice autorisant la France et la Belgique d'interdire le repos des routiers en cabine.

Comme si cela ne suffisait pas, le compromis trouvé en commission parlementaire donnait la faculté aux employeurs de flexibiliser le temps de travail des routiers, en limitant leurs périodes de repos à seulement 24 h hebdomadaires pendant deux semaines consécutives ! Il était même possible de considérer comme un « repos » le temps passé dans son camion lorsqu'il est chargé sur un train ou sur un bateau entre deux trajets routiers…

Certes, le « cabotage » (c'est-à-dire une mission effectuée sur le territoire d'un pays dont le routier n'est pas ressortissant ni son entreprise) était ramené de 5 à 2 jours maximum (avec 3 jours de repos entre deux cabotages). Mais ce progrès était contrebalancé par l'autorisation donnée aux entreprises d'ordonner un ou plusieurs cabotages sur le trajet de retour au pays d'origine !

Alors que le projet européen est censé faire converger les niveaux de vie de tous les Européens, ces divers textes perpétuaient le dumping social intraeuropéen dans un secteur, le transport routier, pourtant emblématique de la libre-circulation des travailleurs (et représentant 30 % du travail détaché).

Il est donc très heureux qu'une majorité des parlementaires européens (et parmi eux, presque tous les députés français) aient rejeté cette régression et exigé du Conseil et de la Commission qu'ils revoient profondément leur copie.

Alors que le projet européen est censé faire converger les niveaux de vie de tous les Européens, ces divers textes perpétuaient le dumping social intraeuropéen.

J'appelle les députés européens à rester mobilisés, pour faire échec à toute nouvelle tentative d'infliger aux routiers un traitement inégal parmi les travailleurs détachés. Quelle que soit l'origine, quel que soit le métier, les mêmes droits doivent bénéficier à tous les travailleurs ! ▮

LE TRAVAIL DÉTACHÉ DOIT ÊTRE ABOLI

Le Parlement vient aujourd'hui d'adopter des mesures absolument rétrogrades. La majorité des députés a en effet adopté une série de dispositions qui ont pour objectif de libéraliser un peu plus le secteur du transport routier.

4 AVRIL 2019

Les droits des travailleurs sont encore une fois négligés, puisque ce vote introduit la possibilité que les salariés du secteur routier soient exemptés de la directive sur le détachement.

Emmanuel Maurel, député au Parlement européen dénonce ces nouvelles régressions qui démontrent que le projet européen reste enfermé dans une logique de dumping social :

« Bien qu'on nous ait vendu un changement de paradigme avec la directive sur le travail détaché adoptée l'an dernier, censée mieux protéger les droits des travailleurs, nous voyons qu'il n'en est rien. Le texte précédent permettait l'exemption du secteur routier, aujourd'hui maintenue dans un mandat de négociation qui n'est pas à la hauteur des enjeux. On sait pourtant que le secteur routier est un des principaux pourvoyeurs d'emplois détachés.

Les droits des travailleurs sont encore une fois négligés, puisque ce vote introduit la possibilité que les salariés du secteur routier soient exemptés de la directive sur le détachement.

Nous constatons encore une fois que le discours sur le meilleur encadrement du travail détaché est une voie sans issue. Il faut en finir avec ce dispositif et abroger toute la législation qui permet le détachement des travailleurs. Sans cela, l'idée d'une Europe sociale et solidaire restera un slogan creux. »

Pour Emmanuel Maurel, le combat contre le travail détaché doit se poursuivre tout au long des négociations qui vont avoir lieu avec le Conseil européen. Il appelle à la mobilisation citoyenne et à la rupture avec les traités actuels qui enferment les peuples dans une concurrence effrénée et qui pavent le chemin aux xénophobes. ▌